

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Vendredi 26 avril 2024

De 9 h à 9 h 55 – Séance fermée

De 10 h à 12 h 15 – Séance publique

De 12 h 30 à 13 h 30 – Séance à huis clos

Emplacement de la réunion sur le campus : Centre d'apprentissage des cadres (FA-386)

ORDRE DU JOUR

Observateurs : Les observateurs peuvent assister à la séance publique de l'assemblée du Conseil **qui se tient sur le campus** ou participer à la **séance diffusée en direct [en s'inscrivant ici](#)**. Lors de l'inscription, une réponse de confirmation est envoyée avec l'URL.

Conflits d'intérêts : Nous rappelons aux membres qu'ils doivent signaler tout conflit d'intérêts avant l'étude d'un point inscrit aux ordres du jour des séances fermées et publiques du Conseil.

SÉANCE PUBLIQUE				
Numér	ARTICLE	PAGE	DIRECTION	HEURE
A.	Séance d'apprentissage : Parlement modèle - Présentation de Jennifer Johnson	-	Nadia Verilli	10 h – 10 h 30
1. Adoption de l'ordre du jour				
1.		-	V. Cameron	10 h 30
2. Déclaration de conflits d'intérêts				
2.		-	V. Cameron	10 h 30
Résolutions en bloc				
3.1 Approbation des procès-verbaux				
3.	A. Assemblée extraordinaire fermée du 16 janvier 2024	3-25	V. Cameron	10 h 30 - 10 h 35
	B. Assemblée ordinaire du 16 février 2024			
	C. Assemblée extraordinaire fermée du 23 février 2024			
	D. Assemblée extraordinaire fermée du 8 mars 2024			
	E. Assemblée extraordinaire fermée du 15 mars 2024			
3.2 Sommaire des rapports d'information des comités permanents				
	A. Rapport du Comité de vérification et de gestion des risques	26-29	V. Cameron	10 h 30 - 10 h 35
	B. Rapport du Comité des finances et des biens immobiliers			
	C. Rapport du Comité de gouvernance			
	D. Rapport du Comité des ressources humaines			
4.	Rapport de la rectrice (Plan stratégique, Plan de transformation; Plan d'intégration et buts)	30-31	L. Wells	10 h 35 - 10 h 45
Comité des finances				
5.	5.1 Pour approbation : Droits accessoires obligatoires des étudiants et droits obligatoires des associations étudiantes pour 2024-2025	32-41	B. Ramakko S. Lafontaine	10 h 45 - 11 h 55
	5.2 Pour approbation : Frais administratifs des étudiants pour 2024-2025	42-46		
	5.3 Pour approbation : Droits de scolarité pour 2024-2025	47-53		
	5.4 Pour approbation : Plan d'entretien différé et de renouvellement des installations	54-58		
	5.5 Pour approbation : Budget de la mise en œuvre de la transformation pour 2024-2025 *			
	5.6 Pour approbation : Budget de l'Université Laurentienne pour 2024-2025 *			
6.	Comité des ressources humaines 6.1 Procédure touchant l'examen du rendement annuel et de la rémunération des cadres supérieurs de l'administration	59-69	A. Barry D. Vincent	11 h 55 - 12 h 05
Comité de gouvernance				
7.	7.1 Pour approbation : Cadre d'évaluation du rendement du Conseil	70-77	L. Kurkimaki D. Vincent	12 h 05 - 12 h 15
AUTRES ARTICLES				
8.	Questions du président	-	V. Cameron	12 h 15
9.	Autres questions	-	V. Cameron	12 h 15
PAUSE – De 12 h 50 à 13 h				
10.	Discussion à huis clos	-	V. Cameron	12 h 30
CLÔTURE				
11.	Levée de la séance	-	V. Cameron	13 h 30

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

SÉANCE FERMÉE

Vendredi 26 avril 2024

De 9 h à 9 h 55 – Séance fermée
De 10 h à 12 h 15 – Séance publique
De 12 h 30 à 13 h 30 – Séance à huis clos

Emplacement de la réunion sur le campus – Centre d'apprentissage des cadres (FA-386)

ORDRE DU JOUR

Numéro	ARTICLE	PAGE	DIRECTION	HEURE
1.	Adoption de l'ordre du jour	-	V. Cameron	9 h 00
2.	Déclaration de conflits d'intérêts	-	V. Cameron	9 h 00
3.	Questions de la rectrice (Compte rendu verbal)	-	L. Wells	9 h 05 – 9 h 10
4.	<u>Comité des finances et des biens immobiliers</u> 4.1 Pour information : Mise à jour sur les biens immobiliers 4.2 Pour approbation : Prolongation du contrat avec GDI 4.3 Pour approbation : Transfert des dotations		S. Lafontaine P. Fontaine T. MacLeod B. Brouwer T. Eger	9 h 10 – 9 h 30
5.	<u>Comité des ressources humaines</u> 5.1 Pour information : Mandat du SEUL 5.2 Pour information : Mise à jour sur le recrutement		A. Barry S. Lafontaine S. Carpenter-Wright	9 h 30 – 9 h 40
6.	<u>Comité de vérification et de gestion des risques</u> 6.1 Pour information : Mise à jour sur la cyberattaque 6.2 Pour information : Mise à jour sur le rapport de la vérificatrice générale		S. Lafontaine	9 h 40 – 9 h 50
7.	Approbation des droits de dénomination		T. MacLeod	9 h 50 - 9 h 55
AUTRES QUESTIONS				
8.	Autres questions	-	V. Cameron	9 h 55
CLÔTURE				
9.	Levée de la séance fermée	-	V. Cameron	9 h 55

ARTICLE 3 - RÉOLUTIONS EN BLOC

Tout membre qui désire poser une question, discuter ou qui s'oppose à un point indiqué ci-dessous peut le faire supprimer des résolutions en bloc en communiquant avec la ou le secrétaire du Conseil des gouverneurs avant la réunion ou en demandant qu'il soit supprimé avant que le président ou la présidente demande un motionnaire et un comotionnaire de la proposition suivante.

Recommandation : Que le Conseil des gouverneurs approuve les points ci-dessous ou les reçoive pour information par une résolution en bloc :

POUR APPROBATION

ARTICLE		ACTION
Article 3.1 – Approbation des procès-verbaux du Conseil des gouverneurs		
A	Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire fermée du 16 janvier 2024	Pour décision
B	Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 février 2024	Pour décision
C	Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire fermée du 23 février 2024	Pour décision
D	Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire fermée du 8 mars 2024	Pour décision
E	Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire fermée du 15 mars 2024	Pour décision
Article 3.2 – Sommaire des Rapports d'information des Comités permanents de Conseil		
A	Rapport du Comité de vérification et de gestion des risques	Pour information
B	Rapport du Comité des finances et des biens immobiliers	Pour information
C	Rapport du Comité sur la gouvernance	Pour information
D	Rapport du Comité des ressources humaines	Pour information

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal de la séance fermée qui a eu lieu le 16 janvier 2024, à 18 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay, vice-président Barry, Aaron Bouchard, Roxanne Cameron, Vern, président Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim (d'office) Harquail, David Kurkimaki, Laura Ramakko, Brian	<u>Membres ayant droit de vote</u> Eshkawkogan, Kevin Guay, André Manitowabi, Tammy Olufowobi, Similoluwa (AGE) Recollet, Angela Tavafi, Mehdi (AECS)
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Croteau, Leeanne, gestionnaire des achats et des contrats Fontaine, directeur de l'entretien et des opérations Lafontaine, Sylvie, vice-rectrice aux finances et à l'administration Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université	

Le président du Conseil, M. Vernon Cameron, déclare la séance ouverte à 18 h et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Cameron souligne le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

M. Cameron indique que, puisqu'il s'agit d'une séance fermée, toutes les délibérations doivent rester confidentielles.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Cameron invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré.

3. Vente de la résidence officielle de la rectrice de l'Université Laurentienne

M. Cameron invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter ce point. Elle explique que la vente de la résidence officielle de la rectrice de l'Université (située au 179, rue John) est un projet de grande envergure pour l'Université et essentiel au maintien de l'engagement pris par l'Université envers ses différentes parties prenantes. Elle souligne

l'importance d'assurer une surveillance adéquate du processus de vente. Il est indiqué que cela comprend la définition par le Conseil des paramètres de vente, ainsi qu'une délégation de pouvoir à la rectrice et vice-chancelière pour formaliser et exécuter un accord d'inscription au registre et d'autres documents associés à la vente de la résidence avec l'agent immobilier. Mme Embleton note que la documentation nécessitera également la signature du président du Conseil et l'approbation de l'entente finale par le Conseil et explique que cette proposition garantit une gouvernance appropriée d'un actif universitaire de premier plan. Une discussion s'ensuit concernant les contraintes de temps liées au processus de vente.

Une discussion approfondie a lieu concernant la capacité de l'Université à respecter les délais stricts compte tenu de l'exigence d'approbation ministérielle. On assure les membres du Conseil que le MCU est au courant de ce dossier et que leurs représentants sont conscients de la nécessité d'agir rapidement. De plus, il est noté que l'Université espère obtenir l'approbation préalable du MCU sur les paramètres de vente proposés afin de lui donner une flexibilité supplémentaire pour finaliser la vente de la résidence.

En l'absence d'autres questions ou discussions, une résolution est présentée.

Il est proposé par M. Jay Barbeau, appuyé par M. Aaron Barry,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme indiqué à l'article 3a et présenté à l'assemblée du 16 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les paramètres proposés touchant la vente de la résidence officielle de la rectrice de l'Université, située au 179, rue John.

QUE, comme présenté à l'assemblée du 16 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs autorise la rectrice et vice-chancelière de l'Université à donner des directives à l'agent immobilier retenu pour l'inscription au registre de cette propriété selon les paramètres approuvés.

QUE, sous réserve de l'approbation de l'entente finale par le Conseil des gouverneurs et comme présenté à l'assemblée du 16 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs autorise le président du Conseil ainsi que la rectrice et vice-chancelière de l'Université à signer tous les documents nécessaires à la vente de cette propriété selon les paramètres approuvés.

QUE, comme présenté à l'assemblée du 16 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs délègue le pouvoir au Comité des finances et des biens immobiliers d'approuver tout rajustement aux paramètres qui pourrait être demandé par la rectrice et vice-chancelière lors du processus de vente.

Adopté à l'unanimité

4. Autres questions

M. Cameron indique qu'il n'y a pas d'autres points à traiter.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 17.

Vernon Cameron, président

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 16 février 2024, à 9 h, dans le Centre d'apprentissage des cadres (FA-386) ou sur Zoom**

Présences	Absences
<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay Barry, Aaron Bouchard, Roxane Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim (d'office) Guay, André Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy Ramakko, Brian Tavafi, Medhi</p> <p><u>Membres sans droit de vote</u> Colin, Fabrice, APUL Fenske, Tom, SEUL Gorham, Robyn, APUL Sbaa, Nawfal, AEF Scott, Dan, Sénat Teller, Meredith, APAPUL Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université</p>	<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Cameron, Vernon, président Eshkawkogan, Kevin Harquail, David Olufowobi, Similoluwa Recollet, Angela</p> <p><u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Motamedi, Monica, SCFP</p>
<p><u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Beaudry, Dominic, vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale aux études par intérim Cheechoo, Shirley, présentatrice Cheu, Hoi, professeur et présentateur Debassige, Nano, présentateur Demianiuk, Ben, directeur du développement des affaires Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Fontaine, Pierre, directeur de l'entretien et des opérations Grover, Laura, J.L. Richards, présentatrice Lackey, Anthony, spécialiste des risques Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers Leclerc, Renée, adjointe administrative de direction, Secrétariat de l'Université Lehtimaki, Shauna, directrice de la planification institutionnelle Loreto, Chris, StrategyCorp MacLeod, Tracy, dirigeante principalement de l'Avancement Myers, Naomi, gestionnaire des risques et des assurances Zlotti, Jayme-Lee, J.L. Richards, présentatrice</p>	

SÉANCE FERMÉE

En l'absence du président du Conseil des gouverneurs, M. Vernon Camerons, le vice-président du Conseil, M. Jay Barbeau, présidera la réunion. Il déclare la séance ouverte à 9 h et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Barbeau souligne le Traité Robinson-Huron de 1850, que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

M. Barbeau indique que, puisqu'il s'agit d'une séance fermée, toutes les discussions et tous les documents doivent rester confidentiels. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle membre du Conseil, Mme Roxanne Bouchard, qui assiste à sa première réunion depuis sa nomination.

POUR DÉCISION ET INFORMATION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Brian Ramakko, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Barbeau invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré.

3. Questions de la rectrice (compte rendu verbal)

M. Barbeau invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter cet article. Elle souligne quelques éléments de ses rapports de janvier et de février 2024 au Sénat qui figuraient dans la documentation de la réunion, et discute particulièrement de la grave question touchant les étudiants étrangers depuis que le gouvernement fédéral a annoncé qu'il limiterait au cours des deux (2) prochaines années le nombre de visas d'étudiants souhaitant poursuivre au Canada des études postsecondaires de premier cycle.

À la suite de la mise à jour de Mme Embleton, on veut savoir quel pourrait être l'incidence financière de cette décision fédérale sur la Laurentienne. La vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, précise que, bien que la Laurentienne accueille un nombre élevé d'étudiants étrangers, la majeure partie est inscrite aux programmes de cycles supérieurs, notamment de doctorat, et que le plafonnement envisagé des visas ne s'applique actuellement pas à cette tranche d'étudiants. Les répercussions financières se feront toutefois sentir dans tous les établissements d'enseignement supérieur et une vue d'ensemble complète sera présentée lors de la prochaine réunion du Comité des finances et des biens immobiliers.

4. Comité des finances et des biens immobiliers

4.1 Pour information : Mise à jour sur les biens immobiliers

Le vice-président du Comité, M. Brian Ramakko, invite Mme Lafontaine à s'exprimer sur ce point. Elle indique que l'Université se réunit régulièrement avec les représentants du ministère des Collèges et Universités (MCU) et d'Infrastructure Ontario pour discuter de la vente à la province des sept (7) propriétés en question appartenant à la Laurentienne. Elle signale que la vente de ces propriétés doit être conclue d'ici le 28 novembre 2025, le produit de la vente devant être versé au bassin des créanciers de la Laurentienne. Aucune question ou aucun commentaire n'est formulé après la mise à jour.

4.2 Pour approbation : Piscine olympique Jenó-Tihanyi

M. Ramakko invite Mme Lafontaine à s'exprimer sur ce point. Elle indique que, en décembre 2023, l'Université a reçu de la société d'experts-conseils J.L. Richards, qui avait travaillé avec d'autres partenaires, un rapport final évaluant l'état actuel des installations et offrant des recommandations sur les options de remise en état. Mme Lafontaine invite alors l'ingénieure principale en structure chez J.L. Richards, Mme Laura Grover, à donner plus de détails.

Elle donne une vue d'ensemble de l'état actuel des installations et de la teneur du rapport.

En l'absence de questions ou de commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. André Guay,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve que l'équipe de direction de la Laurentienne entreprenne des discussions avec la Ville du Grand Sudbury pour la création d'un plan et d'un modèle de financement pour le renouvellement des installations sportives (y compris la piscine).

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs donne à l'équipe de direction de la Laurentienne l'aval l'autorisant à engager des discussions sur l'avenir de la piscine et des installations sportives dans le cadre du plan stratégique sur le renouveau du campus, la revalorisation de l'image de marque de l'UL et le développement des communautés que nous servons.

Adopté à l'unanimité

4.3 Pour information : Rapport sur le Plan quinquennal d'entretien différé et de renouvellement des installations

M. Ramakko invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle signale que la documentation de la réunion comporte une liste détaillée des projets, précisant que ceux figurant sur la liste d'origine approuvée par le Conseil en mai 2023 vont bon train, et que tous les travaux d'entretien différé restent dans les limites du budget, malgré les réparations d'urgence non planifiées.

4.4 Pour information : Rapport annuel sur l'engagement des diplômés et la philanthropie

M. Ramakko demande à la dirigeante principale de l'Avancement, Mme Tracy MacLeod, à s'exprimer sur ce point. Elle présente le rapport qui figurait dans la documentation de la réunion, précisant que le travail se poursuit afin de reconstruire les relations et de créer pour l'Université des possibilités d'action philanthropique. Il n'y a pas de questions ou de commentaires.

*Vu la nature de l'article 5.1 de l'ordre du jour, M. Barbeau demande que seuls les membres votants du Conseil et le personnel du Secrétariat de l'Université restent dans la salle.

5. Comité des ressources humaines

5.1 Pour approbation : Modalités du détachement de la vice-rectrice principale aux études par intérim

M. Barbeau invite le président du Comité des ressources humaines, M. Aaron Barry, à présenter cet article. M. Barry rappelle que les détails afférents à la nécessité de ce détachement figurent dans la documentation de la réunion, et souligne que cela a reçu l'aval de l'Université Queens et l'accord de Mme Brouwer.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par Mme Tammy Manitowabi, appuyé par M. Brian Ramakko,

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la prolongation du détachement de Mme Brenda Brouwer à l'Université Laurentienne jusqu'au 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité

*Toutes les personnes qui ont dû quitter la réunion retournent dans la salle.

5.2 Pour approbation : Nomination de la bibliothécaire en chef

M. Barry demande à la vice-rectrice principale aux études par intérim, Mme Brenda Brouwer, de présenter cet article. Elle donne une vue d'ensemble du processus de recrutement et des compétences de la candidate retenue. En l'absence d'autres questions ou de commentaires, la résolution est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. André Guay, appuyé par Mme Roxane Bouchard,

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de Mme Danielle Dennie à titre de bibliothécaire en chef pour un mandat de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Adopté à l'unanimité

5.3 Pour information : Mise à jour sur les ressources humaines

M. Barry invite Mme Lafontaine à présenter ce point. Elle fait le point sur les relations avec le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL) et les efforts entrepris en prévision de l'expiration de l'actuelle Convention collective.

6. Comité de vérification et de gestion des risques (compte rendu verbal)

6.1 Pour information : Rapport annuel sur les assurances

M. Barbeau invite Mme Lafontaine à présenter cet article. Elle donne une vue d'ensemble des assurances souscrites par l'Université qui sont expliquées en détail dans la documentation de la réunion, et indique que les majorations de primes sont conformes avec l'évolution du marché.

6.2 Pour information : Mise à jour sur la mise en œuvre de la transformation à l'UL

M. Barbeau invite Mme Embleton à présenter cet article. Elle aborde les progrès accomplis et explique les prochaines étapes. Elle invite ensuite Mme Lafontaine à donner de plus amples précisions.

Mme Lafontaine rappelle qu'une étape décisive du Plan de mise en œuvre consistait à déterminer les besoins en planification des ressources d'entreprise (PRE) et souligne que l'Université a officiellement annoncé qu'elle conserverait son logiciel PRE et investira dans des modules d'appoint enrichissant ses fonctionnalités. La prochaine étape consistera à mener une analyse minutieuse des coûts et des ressources afin de déterminer les besoins en matière de fonds et de personnel au cours des quatre (4) à cinq (5) prochaines années.

Mme Embleton et Mme Lafontaine indiquent que des mises à jour seront faites périodiquement tant au niveau du Comité que du Conseil des gouverneurs.

7. Autres questions

M. Lafontaine demande que l'on fasse le point sur le bâtiment de l'UL qui abrite depuis nombre d'années la Galerie d'art de Sudbury. Elle indique que des réunions entre des représentants de l'Université et de la Galerie d'art de Sudbury ont eu lieu dernièrement pour discuter des prochaines étapes, notant que l'édifice est vacant depuis octobre 2023 en raison de défaillances structurelles et que, de ce fait, des solutions et des échéanciers sont à l'étude.

M. Barbeau fait alors remarquer qu'il n'y a pas d'autres points à traiter.

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fermée du Conseil des gouverneurs est levée à 10 h 1.

SÉANCE PUBLIQUE

En l'absence du président du Conseil des gouverneurs, M. Vernon Camerons, le vice-président du Conseil, M. Jay Barbeau, présidera la réunion. Il déclare la séance ouverte à 10 h 34 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme qu'il y a quorum. M. Cameron souligne le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

M. Barbeau indique que la séance publique est diffusée en direct.

SÉANCE D'INFORMATION

A. Séance d'apprentissage : Shirley Cheechoo (PhD) – Weengushk Film Institute

M. Barbeau demande à M. Hoi Cheu de présenter Mme Shirley Cheechoo et M. Nano Debassige du Weengushk Film Institute (WFI) afin qu'ils parlent de leur partenariat avec l'Université Laurentienne. Mme Cheechoo évoque avec émotion son expérience au sein des pensionnats, et comment elle a surmonté cette épreuve pour réapproprier son héritage et façonner son identité. M. Debassige soutient ensuite que le partenariat entre la Laurentienne et le WFI a ouvert une voie vers la réussite aux jeunes autochtones. Il annonce que le WFI tiendra un festival de films les 11 et 12 juillet 2024, sur l'île Manitoulin, dont l'événement « Blanket of Stars: A Tribute to Resilience » qui comprendra une marche sur le pont tournant de Manitoulin en l'honneur des guerriers des pensionnats et en symbole de leur retour au foyer.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Un membre sans droit de vote demande à ce qu'un point soit officiellement ajouté à l'article 12 à l'ordre du jour. M. Barbeau fait observer qu'une telle demande doit se faire par la voie d'une proposition d'un membre votant. Il demande aux membres présents s'ils sont prêts à présenter une proposition en ce sens. En l'absence d'une telle proposition, aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

Avant que ne soit approuvé l'ordre du jour dans la forme présentée, un membre sans droit de vote demande que la séance fermée du Conseil suive la séance publique. Une discussion s'ensuit sur le recours à la séance fermée et ses limites. Le président du Conseil demande qu'une proposition d'approbation de l'ordre du jour soit présentée.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Brian Ramakko, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Barbeau invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré.

3. Résolution en bloc

M. Barbeau demande qu'une proposition soit présentée sous forme de résolution en bloc pour les articles suivants figurant dans la documentation du Conseil :

3.1 Procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 15 décembre et de l'assemblée extraordinaire fermée du 1^{er} décembre 2023.

3.2 Sommaire des rapports d'information des comités permanents

3.2 A. Rapport du Comité de vérification et de gestion des risques

3.2 B. Rapport du Comité des finances et des biens immobiliers

3.2 C. Rapport du Comité de gouvernance

3.2 D. Rapport du Comité des ressources humaines

3.2 E. Rapport du Comité mixte du bilinguisme

En l'absence de questions, de commentaires ou de discussions, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par Mme Laura Kurkimaki,

QUE les articles figurant ci-dessus soient approuvés en bloc dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

4. Rapport de la rectrice

M. Barbeau invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter ses rapports. Elle souligne que la documentation de la réunion comprend des renseignements détaillés sur les rapports qui ont été présentés au Sénat en janvier et février 2024, et indique que le Sénat a eu le plaisir d'accueillir le représentant du Conseil des gouverneurs, M. André Guay, à l'assemblée de février 2024. Elle précise que, selon les données actuelles, les inscriptions sont positives, notamment chez les étudiants canadiens de premier cycle, et que le nombre de candidats ayant fait de la Laurentienne leur premier ou deuxième choix est plus élevé que prévu. Mme Embleton souligne également l'annonce récente du gouvernement fédéral de restreindre au cours des deux prochaines années le nombre de visas d'étudiants étrangers au premier cycle et dit que cette décision aura d'importantes répercussions sur le secteur d'études postsecondaires sauf que, dans le cas de la Laurentienne, elles pourraient être moins marquées que d'autres établissements, car nos étudiants étrangers sont proportionnellement plus nombreux aux cycles supérieurs, notamment au niveau du doctorat. En terminant, Mme Embleton fait une brève mise à jour sur l'état d'avancement des efforts de recrutement pour pourvoir les postes de direction et commente brièvement les recommandations du rapport du Groupe d'experts publié en novembre 2023.

5. Pour approbation : Plan stratégique 2024-2029

M. Barbeau invite Mme Embleton à présenter cet article. Elle indique que le plan définitif, tel qu'il figure dans la documentation de la réunion, n'est pas en substance différent de celui qui a été présenté au Conseil des gouverneurs en décembre 2023, sauf qu'une version narrative ainsi qu'un plan de mise en œuvre d'un an y ont été ajoutés.

Invité par Mme Embleton à commenter le plan dans le détail, le directeur principal chez StrategyCorp, M. Chris Loreto, met en évidence les révisions apportées au Plan stratégique depuis le dernier examen par le Conseil des gouverneurs. En ce qui concerne le plan de mise en œuvre d'un an, M. Loreto précise qu'il ventile les activités clés de la première année et que cette répartition vise à faciliter la mise en œuvre du plan et à en mesurer le succès.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par Mme Tammy Manitowabi, appuyé par M. Brian Ramakko,

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestions des risques et le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le Plan stratégique et le Plan de mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité

6. Mise à jour financière (trésorerie, prévisions financières, mise à jour sur les inscriptions, cadre de planification, rendement des placements, fonds de pension et de dotation)

M. Barbeau invite la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, à présenter cet article. Elle met en relief trois (3) éléments clés qui figurent dans la documentation de la réunion : un aperçu des soldes de trésorerie, les inscriptions officielles de la Laurentienne à l'automne 2023 et le rendement des placements au 30 novembre 2023.

Après la mise à jour de Mme Lafontaine, une discussion s'ensuit sur le taux de rendement et les facteurs qui l'influencent.

7. Comité de vérification et de gestion des risques

7.1 Pour approbation : Plan de vérification externe pour l'exercice se terminant en avril 2024

M. Barbeau invite Mme Lafontaine à présenter cet article. Elle fait savoir que, avant d'être soumise à l'examen et à l'approbation du Conseil, cette question a été présentée au Comité de vérification et de gestion des risques lors de sa réunion de janvier 2024. Elle ajoute que ce point, tel qu'il figure dans la documentation de la réunion, fait partie du rapport couvrant la troisième (3) année du mandat de cinq (5) ans de la société BDO auprès de l'Université.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par Mme Roxane Bouchard, appuyé par Mme Laura Kurkimaki,

QUE, comme recommandé par le Comité de vérification et de gestions des risques et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le Rapport proposé de planification de la vérification soumis par les vérificateurs externes.

Adopté à l'unanimité

7.2 Pour approbation : Rapport annuel 2022-2023 du Comité d'éthique de la recherche (CER)

M. Barbeau invite la vice-rectrice à la recherche, Mme Tammy Eger, à présenter ce point. Elle explique que le rapport, tel qu'il figure dans la documentation de la réunion, a été communiqué au Sénat de l'Université Laurentienne en janvier 2024 à titre d'information. L'objet du rapport annuel est d'assurer le développement continu des politiques, des programmes et des pratiques connexes afin d'améliorer les activités du Comité d'éthique de la recherche (CER) et sa prestation en soutien aux recherches des professeurs, du personnel et des étudiants faisant appel à des êtres humains. Mme Eger invite alors la présidente du CER, Mme Sandra Hoy, à fournir des informations complémentaires sur le rapport annuel.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. André Guay,

QUE, à la suite de son approbation par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laurentienne et comme recommandé par le Comité de vérification et de gestions des risques et présenté à l'assemblée du 16

février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le Rapport annuel 2022-2023 du Comité d'éthique de la recherche.

Adopté à l'unanimité

8. Comité des finances

8.1 Pour approbation : Approbation des frais accessoires de l'UL pour l'exercice 2024-2025

Le vice-président du Comité, M. Brian Ramakko, invite Mme Lafontaine à présenter cet article. Elle explique que les services auxiliaires doivent s'autofinancer, étant donné qu'aucun financement n'est disponible pour compenser leur coût. Mme Lafontaine invite alors le directeur du développement des affaires, M. Ben Demianiuk, à présenter le matériel figurant dans la documentation de la réunion. M. Demianiuk évoque les domaines que recouvrent les services auxiliaires de la Laurentienne et la façon dont ces services s'inscrivent dans la stratégie de recrutement de l'Université et sa capacité à attirer des étudiants.

À la suite des interventions de Mme Lafontaine et de M. Demianiuk pour répondre à une question d'un membre du Conseil, une discussion s'ensuit sur les efforts entrepris par l'Université pour optimiser sa capacité de logement afin de répondre aux besoins croissants des populations étudiantes, en particulier les étudiants étrangers. M. Demianiuk souligne les efforts consentis à ce jour, y compris la valorisation des partenariats communautaires.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. André Guay, appuyé par Mme Roxane Bouchard,

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le Budget et les frais accessoires pour 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

8.2 Pour approbation : Taux de distribution des fonds de dotation pour 2024-2025

M. Ramakko demande à Mme Lafontaine de présenter ce point. Elle explique que les fonds de dotation financent les activités de l'Université et qu'une approche pondérée est recommandée afin de tenir compte des besoins des étudiants, des revenus de placement accumulés et des rendements boursiers prévus. Mme Lafontaine souligne enfin que la Politique de dotation que le Conseil des gouverneurs a approuvée stipule qu'aucune distribution ne sera effectuée à moins que les produits des placements accumulés dans le compte de la dotation ne soient suffisants.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Aaron Barry,

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve un taux total de distribution des fonds de dotation de 5 % pour 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

8.3 Pour approbation : Politique d'acceptation de dons

M. Ramakko invite la dirigeante principale de l'Avancement, Mme Tracy MacLeod, à présenter ce point. Elle explique que ce point s'inscrit dans le cadre de l'examen annuel de la politique. Elle précise que les modifications apportées reflètent la situation actuelle de l'Université et permettent de s'assurer que les préoccupations soulevées à la suite du dépôt d'une demande de protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) ont été prises en compte afin de donner confiance aux donateurs sur la suite de la procédure.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Brian Ramakko,

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les modifications à la Politique d'acceptation de dons.

Adopté à l'unanimité

8.4 Pour approbation : Politique de dénomination

M. Ramakko invite Mme MacLeod à présenter ce point. Elle explique que cette politique est présentée dans le cadre d'un examen périodique et les modifications apportées à la politique d'origine reflètent les priorités philanthropiques actuelles de l'Université.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Aaron Barry,

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les modifications à la Politique de dénomination.

Adopté à l'unanimité

9. Comité de gouvernance

9.1 Pour approbation : Modification du mandat – Comité mixte des grades honorifiques

La présidente du Comité, Mme Laura Kurkimaki, demande à la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, de présenter ce point. Mme Vincent indique que la direction de l'Université souhaite reprendre la remise des diplômes honorifiques, sauf que les attributions du Comité mixte des grades honorifiques prévoient des fauteuils pour les recteurs respectifs des établissements anciennement fédérés (Université de Sudbury, Université Thorneloe et Université Huntington). Puisque la convention de fédération a pris fin, il faudra adopter une modification supprimant les fauteuils en question. En outre, comme ce comité est mixte, du fait que le Sénat de l'Université et le Conseil des gouverneurs y sont représentés, toutes les modifications doivent être approuvées conjointement. Mme Vincent fait savoir que le Sénat a déjà donné son aval aux modifications du mandat, qui sont présentées aujourd'hui.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. André Guay,

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le mandat révisé du Comité mixte des grades honorifiques.

Adopté à l'unanimité

9.2 Pour approbation : Politique d'assiduité du Conseil

Mme Kurkimaki demande à Mme Vincent de présenter ce point. Mme Vincent précise que la politique proposée vise à améliorer la capacité du Conseil des gouverneurs à mener efficacement ses activités et à promouvoir la transparence de ses pratiques et de ses attentes.

À la suite des propos de Mme Vincent, un membre sans droit de vote fait une demande visant à accorder le droit de vote aux groupes d'employés de l'Université, qui siègent actuellement en tant que membres sans droit de vote. Une discussion s'ensuit sur les suites à donner à cette demande et on donne l'assurance à ce membre sans droit de vote qu'un examen plus approfondi de la question sera entrepris et que des efforts seront faits pour obtenir une réponse.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Brian Ramakko,

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique d'assiduité des membres du Conseil et de ses comités.

Adopté à l'unanimité

9.3 Pour approbation : Procédure du Conseil en matière de recrutement

Mme Kurkimaki demande à Mme Vincent de présenter ce point. Mme Vincent fait savoir que, à la suite des consultations menées au sein des comités du Conseil, un ensemble de procédures formelles de recrutement et de nomination des membres du Conseil a été soumis à l'examen du Conseil, ajoutant que ces procédures, accompagnées de modifications recommandées au cours des consultations, codifient les pratiques établies du Conseil des gouverneurs.

En l'absence de questions ou de commentaires, la proposition est examinée dans la forme présentée.

Il est proposé par Mme Laura Kurkimaki, appuyé par Mme Tammy Manitowabi,

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 16 février 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique du Conseil en matière de recrutement et de nomination.

Adopté à l'unanimité

10. Rapport du Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des autochtones (CULFA)

M. Barbeau invite le vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones, M. Dominic Beaudry, à présenter cet article. M. Beaudry souligne le travail du CULFA et ses diverses contributions, allant de juillet à décembre 2023, comme l'indique la documentation de la réunion.

11. Questions du président

M. Barbeau fait savoir que l'Association des étudiantes et étudiants francophones (AEF) de l'Université Laurentienne a été récemment reconnue par le gouvernement de l'Ontario comme la première association étudiante francophone agréée dans la province. M. Barbeau invite alors le président de l'AEF, M. Nawfal Sbaa, à prendre la parole.

M. Nawfal remercie M. Barbeau de cette marque de reconnaissance et précise que l'AEF avait également déposé auprès du gouvernement fédéral une demande similaire. Il profite de l'occasion pour annoncer que l'AEF tiendra son gala de 50^e anniversaire le 2 mars 2024, et invite les membres du Conseil des gouverneurs et les dirigeants de l'Université à y participer.

12. Autres questions

M. Barbeau indique qu'il n'y a pas d'autres questions à discuter ou à traiter.

* La séance publique de l'assemblée du Conseil des gouverneurs est levée à 11 h 56.

13. Discussion à huis clos

Le Conseil des gouverneurs discute alors de questions à huis clos en l'absence des membres de l'Équipe de direction.

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 26.

Jay Barbeau, président intérimaire

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal de la séance fermée qui a eu lieu le 23 février 2024, à midi, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay, vice-président Barry, Aaron Bouchard, Roxanne Cameron, Vern, président Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim (d'office) Harquail, David Ramakko, Brian	<u>Membres ayant droit de vote</u> Eshkawkogan, Kevin Guay, André Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy Olufowobi, Similoluwa (AGE) Recollet, Angela Tavafi, Mehdi (AECS)
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale intérimaire aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Geryk, Laura, directrice de la gestion des informations et des systèmes Lafontaine, Sylvie, vice-rectrice aux finances et à l'administration Leclerc, Renée, adjointe administrative de direction, Secrétariat de l'Université Michaluk, Daniel, partenaire et codirigeant national du groupe de la cybersécurité chez Borden Ladner Gervais LLP Roy, Luc, VRA, Technologie de l'information Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université	

Le président du Conseil, M. Vernon Cameron, déclare la séance ouverte à 12 h 4 et la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, confirme que le quorum n'est pas atteint. M. Cameron souligne le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

M. Cameron indique que, puisqu'il s'agit d'une séance fermée, toutes les délibérations doivent rester confidentielles.

POUR DÉCISION

* En l'absence de quorum, aucune résolution ne pourra être adoptée. M. Cameron et les membres présents du Conseil des gouverneurs ont toutefois décidé de continuer la réunion en soulignant qu'aucune décision ne sera prise et que la réunion a été organisée à des fins d'information seulement.

1. Adoption de l'ordre du jour

La proposition prévue n'est pas considérée en raison de l'absence de quorum.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Cameron invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré.

3. Mise à jour confidentielle – Cyberattaque

M. Cameron invite la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, à présenter cet article. Mme Lafontaine demande alors à M. Daniel Michaluk, partenaire et codirigeant national du groupe de la cybersécurité chez Borden Ladner Gervais LLP, de faire une mise à jour. On souligne son expertise en la matière et son engagement dans l'affaire touchant l'Université.

Après la communication de M. Michaluk, M. Cameron fait remarquer qu'une mise à jour subséquente serait la bienvenue. Il est donc convenu d'organiser une autre séance extraordinaire fermée du Conseil des gouverneurs la semaine prochaine.

4. Autres questions

M. Cameron indique qu'il n'y a pas d'autres points à traiter.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 33.

Vernon Cameron, président

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal de la séance fermée qui a eu lieu le 8 mars 2024, à midi, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay, vice-président Bouchard, Roxanne Cameron, Vern, président Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancière par intérim (d'office) Guay, André Harquail, David Manitowabi, Tammy Ramakko, Brian	<u>Membres ayant droit de vote</u> Barry, Aaron Eshkawkogan, Kevin Kurkimaki, Laura Olufowobi, Similoluwa (AGE) Recollet, Angela Tavafi, Mehdi (AECS)
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale aux études par intérim Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Fuchs, Renée, conseillère juridique principale Geryk, Laura, directrice de la gestion des informations et des systèmes Lackey, Anthony (Tony), spécialiste des risques Lafontaine, Sylvie, vice-rectrice aux finances et à l'administration Leclerc, Renée, adjointe administrative de direction, Secrétariat de l'Université Michaluk, Daniel, partenaire et codirigeant national du groupe de la cybersécurité chez Borden Ladner Gervais LLP Roy, Luc, VRA, Technologie de l'information	

Le président du Conseil, M. Vernon Cameron, déclare la séance ouverte à 12 h 4 et la conseillère juridique générale, Mme Céleste Boyer, confirme qu'il y a quorum. M. Cameron souligne le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

M. Cameron indique que, puisqu'il s'agit d'une séance fermée, toutes les délibérations doivent rester confidentielles.

POUR DÉCISION

En raison de l'absence de la secrétaire de l'Université, le président indique qu'une ou un secrétaire intérimaire de l'Université doit être nommé(e) pour cette réunion. Étant donné que les règlements administratifs du Conseil (art. 10 vi) donnent au Conseil la capacité d'effectuer cette nomination, la résolution ci-dessous est présentée.

Il est proposé par Mme Tammy Manitowabi, appuyé par M. André Guay,

QUE le Conseil des gouverneurs nomme Mme Céleste Boyer secrétaire intérimaire de l'Université pour la séance fermée de l'assemblée extraordinaire du 8 mars 2024.

Adopté à l'unanimité

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Brian Ramakko, appuyé par M. Jay Barbeau, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée.

Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Cameron invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré. Il est souligné que le membre du Conseil, M. David Harquail, avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées. Aucun autre conflit d'intérêts n'est déclaré.

POUR INFORMATION

3. Mise à jour confidentielle – Cyberattaque

M. Cameron invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter cet article. Mme Embleton demande alors à M. Daniel Michaluk, partenaire et codirigeant national du groupe de la cybersécurité chez Borden Ladner Gervais LLP, de faire une mise à jour. On souligne son expertise en la matière et son engagement dans l'affaire touchant l'Université.

Après la communication de M. Michaluk, M. Cameron invite la vice-rectrice à l'administration et aux finances, Mme Sylvie Lafontaine, à faire le point sur la cyberattaque et les retombées financières pour l'Université.

Mme Lafontaine invite ensuite le spécialiste des risques, M. Anthony (Tony) Lackey, à parler de la couverture d'assurance de l'Université nette de la franchise applicable, qui aidera à réduire les retombées financières.

4. Autres questions

M. Cameron confirme qu'il n'a pas d'autres points à traiter, mais laisse la parole aux membres du Conseil et aux participants à la réunion qui auraient des points d'information à communiquer. Mme Embleton demande alors de faire une brève mise à jour sur la situation de la vente de la résidence officielle de la rectrice de l'Université.

Mme Embleton souligne que le Conseil a approuvé l'entente d'achat et de vente de la résidence à la réunion du 1^{er} mars 2024 et que les deux conditions que le ministère des Collèges et Universités devait remplir (approbation de la vente de la résidence, et suppression d'un privilège sur la résidence) seraient remplies avant la date prévue de clôture. Par conséquent, il ne reste qu'à l'acheteur potentiel de remplir les conditions qui le concernent.

Après les propos de Mme Embleton, la vice-rectrice à la recherche, Mme Tammy Eger, désire remercier les divers membres du corps professoral et leaders du secteur de la recherche qui ont joué un rôle essentiel dans l'enquête sur l'atteinte à la sécurité des données.

Mme Eger souligne les innombrables heures du jour, de la soirée et des week-ends que ces personnes ont passées à aider l'Université et les experts juridiques tout en maintenant la plus grande confidentialité en ce qui concerne le travail qu'elles accomplissaient. M. Cameron remercie Mme Eger et ces personnes de leurs précieuses contributions et souligne que le Conseil envisagera une façon de les remercier plus personnellement prochainement.

La vice-rectrice principale aux études par intérim, Mme Brenda Brouwer, fait enfin brièvement le point sur la décision prise par le Sénat lors de l'assemblée extraordinaire du 5 mars 2024 et souligne qu'une proposition a été adoptée pour assurer la réussite des étudiants.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 51.

Vernon Cameron, président

Céleste Boyer, conseillère juridique générale et secrétaire
intérimaire de l'Université

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal de la séance fermée qui a eu lieu le 15 mars 2024, à midi, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay, vice-président Bouchard, Roxanne Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim (d'office) Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy (arrivée tardive) Ramakko, Brian	<u>Membres ayant droit de vote</u> Barry, Aaron Cameron, Vern, président Eshkawkogan, Kevin Olufowobi, Similoluwa (AGE) Recollet, Angela Tavafi, Mehdi (AECS)
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale aux études par intérim Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Fuchs, Renée, conseillère juridique principale Geryk, Laura, directrice de la gestion des informations et des systèmes Michaluk, Daniel, partenaire et codirigeant national du groupe de la cybersécurité chez Borden Ladner Gervais LLP Roy, Luc, VRA, Technologie de l'information Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université	

Puisque le président du Conseil, M. Vernon Cameron, ne pouvait assister à la réunion, le vice-président, M. Jay Barbeau, assume la présidence. Malgré le fait que le nombre de membres présents soit insuffisant pour atteindre le quorum et qu'il n'y a pas de décision à prendre, M. Barbeau décide quand même de procéder à une discussion pour informer les personnes présentes.

M. Barbeau déclare la séance ouverte à 12 h 2. Il souligne le Traité Robinson-Huron de 1850, que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Il importe d'exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, nous appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

La proposition prévue n'est pas considérée en raison de l'absence de quorum.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Barbeau invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré.

4. Mise à jour confidentielle – Cyberattaque

M. Barbeau invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter cet article. Mme Embleton demande alors à M. Daniel Michaluk, partenaire et codirigeant national du groupe de la cybersécurité chez Borden Ladner Gervais LLP, de faire une mise à jour. On souligne son expertise en la matière et son engagement dans l'affaire touchant l'Université. Après la communication de M. Michaluk, le vice-recteur associé à la Technologie de l'information, M. Luc Roy, fait une mise à jour sur les questions techniques.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 31.

Jay Barbeau, président intérimaire

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité de vérification et de gestion des risques s'est réuni le lundi 25 mars 2024, à 16 h 30 (Zoom).

1. État des rapports

La vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, a informé les membres de la mise à jour qui était attendue. Elle a noté que, en raison de la difficulté d'accès à certains fichiers à la suite de la récente cyberattaque, une mise à jour sur la gestion des risques d'entreprise sera plutôt présentée à la prochaine réunion du Comité. Mme Lafontaine a souligné que des mises à jour concernant la sécurité des campus, les interventions d'urgence et la continuité des activités et un rapport sur la cyberattaque seront également présentés lors de cette réunion.

2. Mise en œuvre de la transformation de l'UL

Mme Lafontaine a indiqué que l'administration travaillait actuellement sur le calcul des coûts de la mise en œuvre, qui devrait être soumis à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine assemblée. Mme Lafontaine a également fait le point sur les discussions internes concernant les besoins en personnel liés à la mise en œuvre du plan de transformation. Les membres ont demandé qu'une mise à jour sur cette question soit présentée au Comité des ressources humaines au cours du prochain cycle.

3. Aide-mémoire

La secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, a donné une vue d'ensemble de l'aide-mémoire et des prochains points qui feront l'objet d'un rapport.

Préparé pour : Vern Cameron, président
Comité de vérification et de gestion des risques
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ DES FINANCES ET DES BIENS IMMOBILIERS

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité des finances et des biens immobiliers s'est réuni le lundi 15 avril 2024, à 16 h 30 (Zoom).

1. Rapport de la rectrice

Mme Lynn Wells, Rectrice et vice-chancelière, a indiqué qu'il s'agissait de sa première réunion du Comité depuis son entrée en fonction. Elle a donné un aperçu de son processus d'intégration jusqu'à présent et de ses projets pour l'année à venir, en particulier en ce qui concerne le plan stratégique et le plan de transformation. Mme Wells a également profité de l'occasion pour féliciter Mme Tammy Eger, qui a reçu le prix de reconnaissance Angela Hildyard pour son leadership et sa contribution à l'université.

Des renseignements sur les points ci-dessous ont été fournis lors d'une séance fermée.

2. Galerie d'art de Sudbury

Les membres du Comité ont été informés que l'administration continue d'engager des discussions avec des parties prenantes externes concernant l'avenir de la Résidence Bell. Au fur et à mesure de l'avancement de ces discussions, les membres du Comité seront présentés avec des options à examiner lors d'une prochaine réunion.

3. Mise à jour sur la vente de biens immobiliers

Les membres du Comité ont été informés des négociations avec la province et des progrès réalisés en ce qui concerne la vente des propriétés de l'université. Les membres ont également été informés que les négociations se poursuivent en ce qui concerne la vente et la cession-bail des propriétés. Reconnaisant les contraintes de temps en place, les membres ont été informés que la direction chercherait à profiter de toutes les opportunités pour accélérer le processus.

Préparé pour : Brian Ramakko, président intérimaire
Comité des finances et des biens immobiliers
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ DE GOUVERNANCE

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

A. Résolution électronique en date du 8 février 2024

Le Comité de gouvernance a nommé M. André Guay, par résolution électronique en date du 8 février 2024, au Sénat de l'Université Laurentienne.

B. Le Comité de gouvernance s'est réuni le lundi 18 mars 2024, à 16 h 30 (Zoom).

1. Stratégies de formation des membres du Conseil/Séances d'apprentissage en 2023-2024

La secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent, a fait le point sur les séances prévues de formation à la prochaine assemblée du Conseil et sur la stratégie de formation pour le reste de l'année.

Des renseignements sur les points ci-dessous ont été fournis lors de la séance fermée.

2. Renouvellement du Conseil des gouverneurs/Planification de la relève

La trousse distribuée aux membres contenait une copie d'un outil de suivi des contacts afin de faciliter les discussions et de suivre les activités de communication et l'interaction avec de nouveaux membres potentiels. L'outil a été mis à jour pour refléter les nominations récentes et les recommandations. Les membres ont également reçu une copie de la liste des membres actuels du Conseil et de la matrice des compétences afin de déterminer les fauteuils vacants et d'évaluer les compétences et exigences dans le cadre des stratégies de recrutement.

3. Rapport sur l'assiduité au Conseil

Les membres ont reçu, pour information, un rapport sur l'assiduité au cours de l'année.

Préparé pour : Laura Kurkimaki, présidente
Comité de gouvernance
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité des ressources humaines s'est réuni le mardi 26 mars 2024, à 16 h 30 (Zoom).

1. Rapport de la rectrice

La rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton a présenté son rapport. Elle a indiqué que l'Université attendait toujours des nouvelles du gouvernement provincial concernant les étudiants étrangers. Elle a également souligné les efforts touchant la reprise des activités après la cyberattaque et a salué le travail de l'ensemble des membres du personnel et du corps professoral qui se sont surpassés pour gérer la prestation des services et des programmes.

2. Mises à jour sur les stratégies de recrutement

La vice-rectrice principale aux études par intérim, Mme Brenda Brouwer, Mme Embleton et la vice-rectrice aux finances et à l'administration, Mme Sylvie Lafontaine, ont présenté un rapport oral détaillé sur le recrutement des étudiants, des professeurs et des cadres supérieurs. M. Brouwer a indiqué que la stratégie de l'Université visant à recruter de nouveaux étudiants semblait couronnée de succès. Alors qu'un certain nombre d'efforts ont été signalés comme étant continus, M. Brouwer a souligné les succès récents concernant les efforts de recrutement du corps professoral et des cadres supérieurs. Mme Lafontaine a fait état d'un succès similaire en ce qui concerne le recrutement d'une vice-rectrice associée aux finances. M. Embleton a enfin fait le point sur le recrutement du prochain vice-recteur principal ou de la prochaine vice-rectrice principale aux études de l'Université.

Préparé pour : Aaron Barry, président
Comité des ressources humaines
Par : Secrétariat de l'Université

Rapport de la rectrice au Sénat, 16 avril 2024

À titre de nouvelle rectrice et vice-chancelière de l'Université Laurentienne depuis le 1^{er} avril 2024, je tiens à me présenter à la communauté Laurentienne. Depuis l'annonce de ma nomination il y a quelques mois, j'ai reçu de nombreux messages de bienvenue et de soutien dont je suis vraiment reconnaissante. Mon premier objectif dans ce rôle sera d'en apprendre davantage sur ce qui rend l'Université Laurentienne exceptionnelle, tant sur le plan organisationnel que culturel.

Je suis très optimiste quant à l'avenir de l'Université Laurentienne et collaborerai avec enthousiasme avec les membres du Sénat pour réaliser tout ce qu'elle peut devenir.

Plan stratégique

Je me suis réjouie d'être à vos côtés quelques semaines passées pour le lancement du [Plan stratégique 2024-2029](#). La lecture du nouveau plan stratégique m'a donné de l'assurance et j'espère approfondir ma compréhension à cet égard dans le cadre de discussions avec le corps professoral, le personnel, la population étudiante, les diplômés et d'autres personnes qui nous appuient. La mise en œuvre du plan est l'une de mes priorités alors que nous cherchons actuellement à recruter quelqu'un qui la dirigera tout en menant la transformation opérationnelle.

Transformation opérationnelle

Encore aux débuts du [projet de transformation](#), nous commençons à composer l'équipe et à rassembler les ressources nécessaires pour pouvoir le mener à bien. La clé sera d'habiliter cette équipe afin qu'elle puisse aider les unités à exercer leurs activités essentielles tout en créant de nouvelles procédures et méthodes qui transformeront la façon dont ils soutiennent les objectifs organisationnels.

Étudiants étrangers

Selon les [critères définis récemment par la province](#), la Laurentienne est bien placée pour continuer à offrir un enseignement postsecondaire de haut calibre aux étudiants étrangers. Il est encourageant de voir les grandes lignes établies par la province, qui mettent l'accent sur l'éducation francophone, car il y a une forte demande dans ce domaine. Le logement est un élément important de l'expérience étudiante et, grâce à nos nombreuses résidences sur le campus, nous sommes en mesure d'appuyer les étudiants étrangers à ce titre. Les prévisions touchant les inscriptions demeurent réalistes; il y a certes des rajustements à faire tout au long de l'année, mais nous nous attendons à voir des niveaux d'étudiants étrangers qui concordent avec ceux de l'an dernier.

Mise à jour – Recrutement aux postes de cadres supérieurs

Le recrutement se poursuit à des postes clés tels que ceux de vice-recteur ou vice-rectrice principal(e) aux études, de doyen ou doyenne de la Faculté d'éducation et de santé et de doyen ou doyenne de la Faculté de gestion. La vice-rectrice principale aux études par intérim, Brenda Brouwer, Ph.D., pourra fournir plus de détails touchant les postes de doyens. Nous avons récemment annoncé la nomination de Nicole Piquette au poste de vice-rectrice associée aux services financiers à compter du 22 avril 2024 et de Danielle Dennie au poste de bibliothécaire en chef, avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2024.

Processus budgétaire

Le Conseil des gouverneurs examinera bientôt le budget 2024-2025 lors de son assemblée du 26 avril. On me dit que le processus a été long et que les réunions budgétaires avec de nombreux dirigeants du campus remontent à novembre 2023. L'exercice financier de la Laurentienne se termine le 30 avril 2024 et j'ai hâte de participer au processus budgétaire pour l'an prochain.

Ancienne résidence des recteurs et rectrices

La vente de l'ancienne résidence des recteurs de l'Université Laurentienne a été conclue en mars 2024. À la fin de mai, l'acheteur prendra possession de la maison et la transaction sera alors conclue. Nous serons ensuite en mesure de donner plus d'information sur le prix et le produit de la vente.

Activités

Les inscriptions sont désormais acceptées au congrès annuel d'Universités Canada, le Forum national sur la réconciliation, qui se tiendra ici à la Laurentienne en juin. Nous vous invitons à consulter le programme préliminaire et les possibilités de parrainage et à vous informer davantage sur la conférence à <https://laurentienne.ca/nbrf>.

Félicitations

Tammy Eger a été nommée lauréate du Prix de reconnaissance Angela Hildyard - Leader influente de Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC) 2024. Le prix est décerné à une membre de SWAAC qui a continuellement fait preuve de leadership novateur en faisant avancer la mission et apportant des contributions exceptionnelles à l'organisme. Un don de 1 000 \$ sera fait à un établissement que choisit Mme Eger et versé à une dotation ou un fonds qui appuie les étudiants ou à un organisme de bienfaisance reconnu soutenant des initiatives éducatives.

Un groupe de 25 étudiants inscrits aux programmes de biologie de l'UL a participé à la conférence des Journées de biologie de l'Ontario 2024 à l'Université métropolitaine de Toronto. L'étudiant de l'UL Hayden Reaume (biologie biomédicale) a figuré parmi les cinq premiers sur 105 présentateurs en prononçant l'exposé oral « *Phase-I Trial of a Target Dietary Supplement: Investigating Effects on Physical and Mental Well-Being Using the SF36 Wellness Survey.* »

Marianka Cantin, étudiante de 4^e année en biologie biomédicale, a remporté la médaille de troisième place (catégorie communication orale individuelle) à la 31^e Journée des sciences et savoirs de l'ACFAS Nouvel-Ontario. Le titre de son exposé était « Étude de la performance de nage des spermatozoïdes de la truite de lac (*Salvelinus namaycush*) en élevage ». La directrice de son projet est Mme Mery Martinez Garcia, Ph.D., de l'École des sciences naturelles de l'UL.

SOMMAIRE AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Conseil des gouverneurs

Titre à l'ordre du jour	Droits accessoires obligatoires des étudiants et droits obligatoires des associations étudiantes pour 2024-2025
--------------------------------	---

Numéro de l'article à l'ordre du jour	5.1
Date de la réunion	26 avril 2024
Séance publique/fermée	Publique

Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	Sylvie Lafontaine, vice-rectrice aux finances et à l'administration
Présenté(s) par	Ben Demianiuk, directeur du développement des affaires

1. OBJET

Approuver les droits accessoires obligatoires des étudiants et les droits obligatoires des associations étudiantes pour l'exercice 2024-2025.

2. SOMMAIRE

L'Université Laurentienne perçoit des droits obligatoires auprès des étudiants pour soutenir les services accessoires comme les sports, les loisirs et la santé mentale. En plus des fonds recueillis pour les initiatives de l'Université Laurentienne, chaque association étudiante facture les activités qu'elle propose comme les régimes de santé et de soins dentaires, UPass et les banques alimentaires.

3. RÉSOLUTION À CONSIDÉRER

Que, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 26 avril 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les droits accessoires obligatoires des étudiants et les droits obligatoires des associations étudiantes (AGE, AEF et AECS) pour 2024-2025.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input checked="" type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

Que le Conseil des gouverneurs approuve les droits accessoires obligatoires des étudiants et les droits obligatoires proposés des associations étudiantes pour 2024-2025.

A. Contexte/Description de la question

En 2019-2020, le Protocole sur les droits de l'Université Laurentienne - Droits accessoires obligatoires a été examiné et mis à jour dans le cadre de négociations avec les trois associations étudiantes (Association générale des étudiants - AGE, Association des étudiantes et étudiants francophones - AEF et Association des étudiants des cycles supérieurs - AECS). Le Conseil des gouverneurs l'a approuvé à l'assemblée du 21 juin 2019.

Le Comité des droits accessoires obligatoires de la population étudiante, composé des présidents des trois (3) associations étudiantes (AEF, AECS et AGE) et de trois (3) cadres dirigeants universitaires, est chargé de formuler des recommandations en ce qui a trait à ces droits conformément au Protocole sur les droits de l'Université Laurentienne – Droits accessoires obligatoires. Ce document définit clairement le processus à suivre pour modifier ces droits, tout en précisant quand il est nécessaire d'avoir recours à un référendum si des modifications considérables sont envisagées.

Selon les données ontariennes de 2023-2024 fournies par le Conseil des universités de l'Ontario (CUO), en moyenne, les droits accessoires obligatoires perçus et conservés par les universités sont de 657 \$. À la Laurentienne, en 2023-2024, après avoir adopté de nouveaux droits perçus et conservés par l'établissement, les nôtres sont de 410 \$ et continuent d'être parmi les plus bas dans la province. D'autres renseignements figurent à l'Annexe D.

Les droits obligatoires recommandés pour 2024-2025 à l'Université Laurentienne sont indiqués à l'Annexe 1. Voici un sommaire des principales modifications aux droits obligatoires de l'Université :

- augmentation inflationniste de 2 % de tous les autres frais, à l'exception de l'assurance accident, dont l'augmentation est de 0 %.

Droits obligatoires des associations étudiantes

En outre, l'instance dirigeante de chaque association étudiante doit approuver la liste de droits obligatoires à percevoir en son nom et la soumettre à l'Université. Les droits conservés par celles-ci sont présentés à l'Annexe 2 aux fins d'approbation par le Conseil. L'Annexe 3 résume les droits obligatoires totaux de 2024-2025 en les comparant à ceux de 2021-2022, de 2022-2023 et de 2023-2024.

Il convient de noter que les étudiants ont organisé un référendum à l'automne afin de s'exprimer sur leur souhait de continuer à bénéficier de l'UPass (carte d'autobus). Le référendum a été adopté et les associations négocient actuellement un nouveau contrat avec la ville.

B. Recommandation

Selon les lignes directrices provinciales et l'entente approuvée touchant le Protocole des droits de l'Université Laurentienne - Droits accessoires obligatoires, l'administration recommande que le Conseil des gouverneurs approuve les droits obligatoires indiqués dans les annexes A et B.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Sans objet.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Les droits proposés sont conformes au Cadre des droits de scolarité et les lignes directrices sur les droits accessoires de la province.

E. Considérations financières

Les frais accessoires perçus par l'Université sont estimés à 3 000 000 \$ par an. Par rapport à 2023-2024, le changement total des droits accessoires des étudiants représente une augmentation d'environ 311 000 \$. Cela permettra d'améliorer la qualité des programmes de l'Université.

F. Avantages

Les droits accessoires soutiennent les activités et les services fournis par l'Université et les associations étudiantes et constituent une partie essentielle de l'expérience des étudiants sur le campus.

G. Consultations

Le groupe sur les frais accessoires obligatoires se réunit périodiquement pour discuter des frais obligatoires et des droits obligatoires des associations étudiantes comme UPass. Le groupe est composé d'un responsable de chaque association étudiante et de trois représentants de l'Université.

H. Prochaines étapes

Une fois que cela est approuvé par le Conseil des gouverneurs, l'Université rajustera ses frais accessoires obligatoires à compter du trimestre d'automne 2024.

I. Annexes (si nécessaires, et à numéroter en séquence)

Article 5.1 A - Barème des droits universitaires obligatoires.

Article 5.1 B - Droits obligatoires touchant les associations étudiantes.

Article 5.1 C - Sommaire des droits obligatoires (en comparaison avec 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024).

Article 5.1 D - Droits accessoires comparables en 2023-2024.

Annexe 1

**Barème des droits universitaires obligatoires de l'Université Laurentienne
Budget 2024-2025**

		2023-2024	Proposé pour 2024-2025	
Frais	Description	Plein temps	Plein temps	Temps partiel (pour 3 cr.)
Activités sportives*	Pour assurer l'accès aux installations sportives extérieures et aux gymnases et leur entretien et soutenir les équipes sportives universitaires.	104,38 \$	106,47 \$	13,31 \$
Service de santé*	Pour soutenir le Service de santé et de bien-être sur le campus.	31,30 \$	31,92 \$	S.O.
Carte d'étudiant(e)*	Pour produire les cartes d'étudiants de l'Université Laurentienne	10,82 \$	11,04 \$	1,38 \$
Assurance vie et accident ^N	Pour fournir une assurance vie et accident essentielle à la population étudiante.	4 \$	4 \$	S.O.
Access Copyright ^Y	Pour couvrir le coût de la licence d'Access Copyright pour la reproduction par la communauté universitaire de certaines œuvres protégées par le droit d'auteur.	0 \$	0 \$	0 \$
Services de santé mentale et de bien-être*	Pour soutenir le counseling et les initiatives en santé mentale.	54,12 \$	55,20 \$	6,90 \$
EIUCL*	L'Équipe d'intervention d'urgence sur le campus de la Laurentienne (EIUCL) intervient en cas d'urgence médicale sur le campus.	3,25 \$	3,31 \$	0,41 \$
Centre des femmes*	Pour prêter un soutien à ce centre de ressources dirigé par des étudiantes dont la mission est de sensibiliser et conscientiser les gens aux questions relatives aux droits des femmes afin d'œuvrer pour l'égalité. Le Centre offre des renseignements, un appui par les pairs, l'orientation vers des ressources, de la formation et des activités.	3,25 \$	3,31 \$	0,41 \$
Fierté/Pride Laurentienne*	Pour appuyer ce centre de ressources dirigé par la population étudiante qui se concentre sur la formation et le plaidoyer relatifs aux étudiants 2SLGBTQIA+. Le centre offre des renseignements, un appui par les pairs, l'orientation vers des ressources, de la formation et des activités.	3,25 \$	3,31 \$	0,41 \$
Services de carrière*	Pour organiser des salons des carrières et de l'emploi et	32,47 \$	33,12 \$	4,14 \$

	offrir du counseling en matière d'emploi, des ateliers et de l'aide à la rédaction de curriculum vitae.			
Soutien aux études*	Pour apporter un soutien complet pour les études afin d'appuyer la réussite de la population étudiante. Les services incluent l'entraide, le tutorat par les pairs, l'encadrement sur les techniques d'étude et le Programme d'aide à la rédaction.	21,65 \$	22,08 \$	2,76 \$
Planification technologique pour la population étudiante*	Pour appuyer les plateformes technologiques et en ligne de planification des études, notamment : les plans pluriannuels de préparation et de vérification du grade, la planification des cours par semestre et par année, l'exploration en libre-service des grades et les outils pour la réussite de la population étudiante.	32,47 \$	33,12 \$	4,14 \$
Aide sur les questions financières*	Pour appuyer des initiatives comme une ligne d'aide sur l'aide financière, des outils en ligne et des heures d'ouverture prolongées.	10,82 \$	11,04 \$	1,38 \$
Sécurité sur le campus*	Pour appuyer des initiatives relatives à la sécurité comme l'éclairage extérieur, la planification et la préparation en matière d'urgence, l'intervention d'urgence et les programmes de sécurité sur le campus.	32,47 \$	33,12 \$	4,14 \$
Milieu respectueux et inclusif d'étude et prévention de la violence sexuelle*	Pour aider le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne à créer sur le campus des initiatives assurant un milieu respectueux et inclusif d'étude, y compris la prévention de la violence sexuelle.	31,21 \$	31,84 \$	3,98 \$
Programme de loisirs*	Pour l'accès aux installations de loisir du campus. Ces frais seront aussi investis dans la programmation de loisirs pour la population étudiante (sports intra-muros, cours d'exercice) et le matériel requis pour l'appuyer.	34,33 \$	35,02 \$	4,38 \$
Total		409,80 \$	417,92 \$	47,75 \$

* Frais existants – augmentation de 2 %

^N Frais existants – aucune augmentation

^Y Suspension des frais d'Access Copyright jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue. Les frais seront rétablis conformément au nouveau montant de l'entente qui sera confirmée avec Access Copyright.

Annexe 2

Droits obligatoires touchant les associations étudiantes – Université Laurentienne
Budget 2024-2025

Droits obligatoires de l'Association générale des étudiants (AGE)

Frais	Description	Plein temps 2023-2024 4	Plein temps 2024-2025	Temps partiel 2024-2025 5
Centre étudiant	Pour faciliter l'accès aux commodités du Centre étudiant, entre autres, les salles d'étude, le matériel de jeu (billards, tennis de table, jeux de société, Nintendo Switch, etc.), la salle des clubs et les salons.	114 \$	114 \$	22,80 \$
Frais administratifs de l'AGE	Pour appuyer les structures d'entreprise et de gouvernance de l'AGE et l'administration des divers services, initiatives et activités.	122 \$	182,27 \$	22,78 \$
UPASS (carte d'abonnement au transport en commun de la ville)	Pour assurer l'accès illimité avec la carte d'étudiant au transport en commun de la Ville du Grand Sudbury entre septembre et avril de chaque année. Prendre l'autobus sur le campus et en ville permet d'économiser temps et argent.	225 \$	225 \$*	S.O.
Régime de soins médicaux et dentaires	Pour bénéficier d'un régime complet de soins médicaux et dentaires de septembre à août de chaque année universitaire, qui couvre les ordonnances, les soins dentaires, de la vue et autres. Vous aurez ainsi l'esprit tranquille.	299,99 \$	299,99 \$	S.O.
Plaidoyer	Pour appuyer les activités de l'AGE en matière de défense des intérêts et des besoins des étudiants sur les scènes provinciale et nationale.	34,99 \$	36,28 \$	4,54 \$
Cercle des étudiants autochtones (CEA)	Pour appuyer le CEA dont la mission est d'assurer une expérience positive exceptionnelle aux étudiants autochtones qui fréquentent l'Université Laurentienne. Le CEA organise des activités culturelles, des ateliers et des services de soutien pour les étudiants autochtones.	5 \$	5 \$	0,63 \$
Banque alimentaire	Pour financer la Banque alimentaire de l'AGE, un service d'urgence qui offre des denrées non périssables et des produits hygiéniques aux étudiants qui en ont besoin.	1,05 \$	1,50 \$	0,19 \$
Appui des clubs	Pour appuyer les clubs approuvés par l'AGE en leur offrant un financement, une structure et des services de rayonnement. Les clubs constituent un excellent moyen de rencontrer des gens, de poursuivre ses intérêts et de s'amuser. Joignez-vous à un club ou lancez-en un.	11 \$	11 \$	1,38 \$
Total		855,30 \$	875,04 \$	52,32 \$

*Les frais indiqués sont en cours de négociation.

Droits obligatoires de l'Association des étudiantes et étudiants francophones (AEF)

Frais	Description	Plein temps 2023-2024	Plein temps 2024-2025	Temps partiel 2024-2025
Frais administratifs de l'AEF	Pour couvrir l'administration du régime d'assurance maladie et dentaire et de l'UPASS.	77 \$	80 \$	S.O.
UPASS (carte d'abonnement au transport en commun de la ville)	Pour obtenir la carte universelle d'autobus au moyen de la carte d'étudiant entre septembre et avril de chaque année.	225 \$	225 \$*	S.O.
Régime de soins médicaux et dentaires	Pour bénéficier d'un régime complet de soins médicaux de septembre à août de chaque année universitaire, qui couvre les ordonnances, les soins dentaires, de la vue et autres.	199,08 \$	204,08 \$	S.O.
Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (FCEE)	Pour appuyer l'organisme national qui défend les droits et les besoins des étudiants sur les scènes provinciale et nationale.	19,40 \$	20,16 \$	2,44 \$
Gouvernance de l'AEF	Pour appuyer les affaires sociales et politiques	62 \$	68,08 \$	8,88 \$
Cercle des étudiants autochtones (CEA)	Pour soutenir le CEA, dont la mission est d'assurer une expérience positive exceptionnelle aux étudiants de descendance métisse, inuite et des Premières Nations qui fréquentent l'Université Laurentienne.	5 \$	5 \$	0,63 \$
Banque alimentaire	Pour financer la Banque alimentaire, un service d'urgence qui offre des denrées non périssables et des produits hygiéniques aux étudiants qui en ont besoin.	S.O.	1,50 \$**	0,19 \$**
Total		588,48 \$	603,82 \$	12,14 \$

* Les frais indiqués sont en cours de négociation.

** À confirmer – Sous réserve de l'approbation du Conseil de l'AEF.

Droits obligatoires de l'Association des étudiants des cycles supérieurs (AECS)

Frais	Description	Plein temps 2023-2024 4	Plein temps 2024-2025 25	Temps partiel pour 3 crédits 2024-2025 5	Temps partiel par semestre 2024-2025 5
Frais d'administration de l'AECS	Pour couvrir l'administration du régime d'assurance maladie et dentaire et de l'UPASS.	70 \$	65 \$	S.O.	S.O.
UPASS (carte d'abonnement au transport en commun de la ville)	Pour obtenir la carte universelle d'autobus au moyen de la carte d'étudiant entre septembre et avril de chaque année.	225 \$	225 \$*	S.O.	S.O.
Régime de soins médicaux et dentaires	Pour bénéficier d'un régime complet de soins médicaux de septembre à août de chaque année universitaire, qui couvre les ordonnances, les soins dentaires, de la vue et autres.	300,96 \$	300,96 \$	S.O.	S.O.
Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (FCEE)	Pour appuyer l'organisme national qui défend les droits et les besoins des étudiants sur les scènes provinciale et nationale.	19,40 \$	20,16 \$	2,02 \$	10,08 \$
Gouvernance de l'Association des étudiants des cycles supérieurs	Pour appuyer les initiatives, mouvements et campagnes, les appels et les questions relatives aux politiques et à la défense des droits.	61,33 \$	61,33 \$	6,13 \$	30,67 \$
Durabilité environnementale	Pour rehausser la viabilité environnementale du campus en finançant des initiatives écologiques qui améliorent la vie sur le campus tout en minimisant son incidence sur l'environnement.	5,25 \$	2 \$	0,20 \$	1 \$
Cercle des étudiants autochtones (CEA)	Pour soutenir le CEA, dont la mission est d'assurer une expérience positive exceptionnelle aux étudiants de descendance métisse, inuite et des Premières Nations qui fréquentent l'Université Laurentienne.	5 \$	2 \$	0,20 \$	1 \$
Banque alimentaire	Pour soutenir la Banque alimentaire de la Laurentienne.	3 \$	3 \$	0,30 \$	1,50 \$
Total		689,94 \$	679,45 \$	9,85 \$	44,25 \$

*Les frais indiqués sont en cours de négociation.

Annexe 3

**Sommaire des droits obligatoires (en comparaison avec 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024)
Budget 2024-2025**

	Droits obligatoires de l'Université Laurentienne	Droits obligatoires des associations étudiantes	Total de 2024-2025	Total de 2023-2024	Total de 2022-2023	Total de 2021-2022
Plein temps AGE	417,92 \$	875,04 \$	1 292,96 \$*	1 265,10 \$	1 249,47 \$	1 208,03 \$
Plein temps AEF	417,92 \$	602,32 \$	1 020,24 \$*	1 128,28 \$	1 002,47 \$	993,95 \$
Plein temps AECS	417,92 \$	679,45 \$	1 097,37 \$*	1 099,74 \$	1 114,00 \$	1 063,89 \$

*Les droits indiqués peuvent changer selon la négociation de l'UPASS.

Annexe 4

**Droits accessoires obligatoires perçus en 2023-2024 selon l'établissement
Budget 2024-2025**

	Perçus et conservés par l'établissement	Perçus au nom de l'association étudiante	Total des droits obligatoires
Algoma	-	-	-
Brock	419 \$	991 \$	1 410 \$
Carleton	452 \$	698 \$	1 150 \$
ÉADO	580 \$	682 \$	1 262 \$
Guelph	704 \$	932 \$	1 636 \$
IUTO	1 216 \$	1 017 \$	2 233 \$
Lakehead	518 \$	881 \$	1 399 \$
Laurentienne	410 \$	856 \$*	1 266 \$
McMaster	744 \$	751 \$	1 495 \$
Nipissing	743 \$	896 \$	1 639 \$
Ottawa	355 \$	1 009 \$	1 364 \$
Queen's	260 \$	1 137 \$	1 397 \$
Toronto métropolitain	506 \$	563 \$	1 069 \$
Toronto	1 122 \$	703 \$	1 825 \$
Trent	825 \$	1 065 \$	1 890 \$
Waterloo	755 \$	809 \$	1 564 \$
Western	529 \$	1 114 \$	1 644 \$
Windsor	784 \$	490 \$	1 274 \$
WLU	805 \$	834 \$	1 639 \$
York	760 \$	592 \$	1 352 \$
MOYENNE	657 \$	843 \$	1 500 \$

** Algoma n'a pas communiqué de données.

* Les droits de l'AGE sont indiqués.

SOMMAIRE AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Conseil des gouverneurs

Titre à l'ordre du jour	Frais administratifs des étudiants pour 2024-2025
--------------------------------	---

Numéro de l'article à l'ordre du jour	5.2
Date de la réunion	26 avril 2024
Séance publique/fermée	Publique

Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	Sylvie Lafontaine, vice-rectrice aux finances et à l'administration
Présenté(s) par	Sylvie Lafontaine, vice-rectrice aux finances et à l'administration Normand Lavallée, vice-recteur associé aux services financiers

1. OBJET

Approuver les frais administratifs des étudiants pour l'exercice 2024-2025.

2. SOMMAIRE

En Ontario, les étudiants universitaires doivent payer une combinaison de droits de scolarité (établis conformément au Cadre provincial des droits de scolarité), de droits accessoires et de frais obligatoires qui concordent avec le Cadre provincial de classification des droits accessoires. De plus, l'Université perçoit divers frais administratifs approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ces frais reposent sur les services fournis par l'Université.

3. RÉOLUTION À CONSIDÉRER

Que, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 26 avril 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les frais administratifs des étudiants pour 2024-2025.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

Que le Conseil des gouverneurs approuve les frais administratifs proposés des étudiants pour 2024-2025.

A. Contexte/Description de la question

Pour le trimestre printemps/été 2023-2024, l'Université a conservé les mêmes frais administratifs. Les frais proposés seront en vigueur pour les trimestres automne/hiver 2024-2025. La Laurentienne propose une augmentation globale de 3 % des frais administratifs comme cela est indiqué dans l'Annexe 1.

B. Recommandation

L'Université Laurentienne recommande les frais administratifs ci-dessous pour 2024-2025, comme cela est résumé dans l'Annexe 1.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Sans objet.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Sans objet.

E. Considérations financières

Les droits perçus par l'Université sont alloués aux secteurs responsables pour soutenir les activités correspondantes.

F. Avantages

Sans objet.

G. Consultations

Les secteurs responsables respectifs sont consultés sur une base annuelle afin d'examiner la pertinence de ces frais.

H. Prochaines étapes

Une fois que cela est approuvé, la Laurentienne apportera les changements nécessaires au système pour une mise en œuvre à compter des trimestres automne/hiver 2024-2025.

I. Annexes

Article 5.2 A – Annexe I - Frais administratifs proposés des étudiants pour 2024-2025.

Annexe 1 - Frais administratifs proposés des étudiants pour 2024-2025

	Réels	Réels	Proposés	
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
FRAIS RELATIFS À L'ADMISSION				
Demande d'admission – Étudiant étranger	140,00	144,00	149,00	**
Évaluation de document complémentaire (CDAUO)	70,00	70,00	72,00	**
Admission différée – Étudiant étranger	140,00	144,00	0,00	
Admission différée – Tous les autres étudiants	0,00	0,00	75,00	
FRAIS RELATIFS À LA COLLATION DES GRADES				
Participation à la collation des grades	73,50	76,00	78,00	**
Envoi du diplôme par la poste au lieu de la remise à la collation des grades	39,00	40,00	41,00	**
Délivrance anticipée du diplôme	58,00	60,00	62,00	**
Remplacement de diplôme	50,00	52,00	53,00	*,* *
Demande de certificat	38,00	39,00	40,00	*,* *
Confirmation d'inscription	11,00	12,00	12,00	**
Lettre de conversion de la MPC	21,00	22,00	22,00	**
Lettre d'intention pour retour aux études à plein temps	21,00	22,00	22,00	**
FRAIS RELATIFS À L'INSCRIPTION				
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant canadien (6 cr.)	290,00	308,00	317,00	**
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant étranger (6 cr.)	751,00	774,00	797,00	**
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant canadien (3 cr.)	149,00	153,00	158,00	**
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant étranger (3 cr.)	375,00	386,00	398,00	**
Auditeur libre – Cycles supérieurs, étudiant canadien (3 cr.)	305,00	314,00	324,00	**
Auditeur libre – Cycles supérieurs, étudiant étranger (3 cr.)	500,00	515,00	530,00	**
Matériel numérique/Laurentienne en ligne – 1 ^{er} cycle (par cours)	77,00	79,00	82,00	**
Matériel numérique/Laurentienne en ligne – cycles supérieurs (par cours)	129,00	133,00	137,00	**
Inscription tardive (temps partiel)	42,00	43,00	45,00	**
Inscription tardive (plein temps)	85,00	88,00	90,00	**

FRAIS RELATIFS À LA DOCUMENTATION				
Duplicata du relevé T2202A	15,00	15,00	16,00	*, **
Télécopie	8,00	8,00	8,00	*, *
Frais liés à un appel	41,00	42,00	43,00	**
Lettre d'admissibilité au grade	18,00	19,00	19,00	*, *
Lettre de permission	50,00	52,00	53,00	*, *
Lettre confirmant les cours dépassant les exigences du grade	15,00	15,00	16,00	*, *
Formulaire – Sciences infirmières	52,00	54,00	55,00	*, *
Poste prioritaire (ON et QC)	8,00	8,00	8,00	*, *
Poste prioritaire (autres provinces)	18,00	19,00	19,00	*, *
Purolator (Express international)	54,00	56,00	57,00	*, *
Lettre de recouvrement	24,00	25,00	25,00	**
Preuve d'inscription	15,00	15,00	16,00	*, *
Relevé de notes	22,00	23,00	23,00	*
FRAIS RELATIFS AUX EXAMENS DE REPRISE				
Changement de lieu d'examen en ligne	75,00	75,00	80,00	*, *
Examen de reprise sur le campus	75,00	77,00	80,00	*, *
Examen de reprise hors campus (printemps)	75,00	77,00	80,00	*, *
Examen de reprise hors campus (automne/hiver)	75,00	77,00	80,00	*, *
AUTRES FRAIS				
Taux d'intérêt (par mois)	1,5 %	1,5 %	1,5 %	
Retard de paiement (en plus des intérêts accumulés)	76,00	78,00	81,00	**
Sports interuniversitaires (USPORTS)	206,00	212,00	219,00	**
Sports universitaires de l'Ontario (SUO)	155,00	160,00	164,00	**
Location de casier	29,00	30,00	31,00	*, *
Dépôt - inscription (1 ^{re} année d'études) – Étudiant canadien	473,00	383,00	394,00	***
Remplacement de carte d'étudiant	20,00	21,00	21,00	**
Remplacement de carte de stationnement	20,00	21,00	21,00	**

Recouvrement d'un chèque sans provision	58,00	60,00	62,00	**
Abandon des études (temps plein)	372,00	383,00	395,00	**
Traitement d'un virement	19,00	20,00	20,00	**
FRAIS RELATIFS À DES PROGRAMMES OU COURS ^				
Faculté d'éducation et de la santé				
Laboratoire/École de plein air – Sciences de l'activité physique	258,00	266,00	274,00	**
Orthophonie	172,00	177,00	182,00	**
Sciences infirmières – Activités	246,00	253,00	261,00	**
Infirmière praticienne – Frais de placement	26,00	27,00	28,00	**
Logiciel Elsevier (1 ^{re} année)	0,00	0,00	1014,00	* , *
Logiciel NurseAchieve	0,00	0,00	666,00	* , *
Faculté de gestion				
SPAD – Activités	194,00	200,00	206,00	**
Gestion – Activités	129,00	133,00	137,00	**
MBA – Activités	0,00	0,00	100,00	
Faculté des sciences, de génie et d'architecture				
Architecture – Atelier	194,00	200,00	206,00	**
Enseignement coopératif / Stage	747,00	769,00	792,00	**
Cycles supérieurs				
Statut d'inactif	124,00	128,00	132,00	**

^ Les frais particuliers à un programme (p. ex., enseignement coopératif, voyage sur le terrain) ne sont pas assujettis au Cadre des droits accessoires liés à l'Initiative de la liberté de choix des étudiants.

* TVH comprise

** Augmentation de 3 % (arrondi au dollar près)

SOMMAIRE AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Droits de scolarité 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario et de l'extérieur de la province et des étudiants étrangers
--------------------------------	---

Numéro de l'article à l'ordre du jour	5.3
Date de la réunion	26 avril 2024
Séance publique/fermée	Publique

Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	Sylvie Lafontaine
Présenté(s) par	Sylvie Lafontaine

1. OBJET

Approuver les droits de scolarité des étudiants canadiens de l'Ontario et de l'extérieur de la province et des étudiants étrangers pour 2024-2025.

2. SOMMAIRE

En 2019-2020, le ministère des Collèges et Universités (MCU) a imposé un gel général et une réduction de 10 % des droits de scolarité des étudiants canadiens. Le Cadre des droits de scolarité (CDS) publié par le MCU pour l'année universitaire 2023-2024 maintenait ce gel. Cependant, dans le CDS de 2023-2024, un mécanisme a été ajouté permettant aux établissements d'augmenter les droits de scolarité des étudiants canadiens de trois programmes au maximum dont les droits sont « inférieurs à la moyenne sectorielle », à condition qu'ils demandent et obtiennent l'approbation du ministère. Les augmentations s'appliqueraient aux étudiants de première année et plafonneraient au maximum de 7,5 % par an. Le ministère a fourni des lignes directrices détaillées ainsi qu'un formulaire à présenter le 24 mars 2023 au plus tard. La Laurentienne a été autorisée à appliquer une augmentation pluriannuelle à mettre en œuvre en 2024-2025 pour les programmes suivants : baccalauréat en informatique, baccalauréat en génie et maîtrise en architecture, et le Conseil a approuvé le tout en novembre 2023.

Le 27 février 2024, le MCU a publié une note de service comprenant diverses initiatives visant à favoriser la viabilité financière du système d'enseignement postsecondaire. Comme l'indiquent ces initiatives, les droits de scolarité des étudiants canadiens resteraient gelés pendant au moins trois ans, et les établissements pourraient augmenter ceux des étudiants canadiens de l'extérieur de la province d'un maximum de 5 %. Les hausses prévues des programmes assortis de droits de scolarité particuliers en 2023-2024 peuvent continuer à être majorées conformément aux lignes directrices et aux approbations antérieures.

Les droits de scolarité des étudiants étrangers ne font pas partie du Cadre provincial des droits de scolarité et sont soumis aux facteurs du marché. Pour déterminer les droits de scolarité des étudiants étrangers, la Laurentienne examine les droits appliqués dans l'ensemble du secteur universitaire de l'Ontario, les données de référence étant celles recueillies par l'APUC dans le cadre de son Enquête sur les droits de

scolarité de 2023-2024, que remplissent chaque année tous les établissements d'enseignement postsecondaire de la province. En 2023-2024, la Laurentienne a augmenté les droits des étudiants étrangers au premier cycle de 5 % dans tous les groupes de programmes ainsi qu'aux cycles supérieurs dans tous les programmes, à l'exception des programmes de MBA, MSW, M. Nursing (APN-PIA) et de doctorat. D'après cette enquête, les établissements ont fait payer aux étudiants étrangers de premier cycle des droits de scolarité majorés de 2 à 12 %, de 2022-2023 à 2023-2024. Aux cycles supérieurs, les droits de scolarité ont augmenté de 2 à 10 % de 2022-2023 à 2023-2024, les hausses les plus importantes ont été imposées aux programmes de maîtrise en sciences infirmières et de doctorat de l'Université d'Ottawa.

3. RÉOLUTION À CONSIDÉRER

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 26 avril 2024, le Conseil des gouverneurs approuve les droits proposés de scolarité de 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario et de l'extérieur de la province et des étudiants étrangers inscrits aux programmes de premier cycle et de cycles supérieurs.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input checked="" type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input checked="" type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input checked="" type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers, le Conseil des gouverneurs approuve les droits proposés de scolarité pour les semestres automne/hiver 2024-2025. Les recommandations détaillées figurent ci-dessous.

A. Contexte/Description de la question

Droits de scolarité des étudiants canadiens de l'Ontario

Premier cycle et cycles supérieurs

Selon la plus récente note de service du MCU, le gel des droits de scolarité pour 2024-2025 sera maintenu aux taux de 2022-2023 pour au moins trois autres années pour les étudiants canadiens. Comme le Conseil l'a approuvé en novembre 2023, la Laurentienne ira de l'avant en ce qui concerne la majoration pluriannuelle des droits de scolarité particuliers pour les programmes suivants : baccalauréat en informatique (+ 3 %), baccalauréat en génie (+ 7,5 %) et maîtrise en architecture (+7,5 %).

Droits de scolarité des étudiants canadiens de l'extérieur de la province

Les établissements ont la possibilité d'augmenter les droits de scolarité pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province de 5 % supplémentaires en 2024-2025. Ces étudiants comptent entre 800 et 1 000 des effectifs de l'UL (majoritairement au premier cycle). L'incidence estimée de la recommandation est d'environ 75 000 \$ pour 2024-2025.

Premier cycle

En 2023-2024, lorsqu'on examine les droits de scolarité du premier cycle, 16 des 20 établissements ontariens ont des droits plus élevés pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province que pour leurs homologues canadiens domiciliés en Ontario, y compris l'Université Laurentienne. Parmi les établissements qui ont choisi d'exiger des droits plus élevés, tous ont procédé de la sorte de 2022-23 à 2023-24. En 2023-2024, la Laurentienne a augmenté les droits de scolarité de premier cycle de 1 %. À la Laurentienne, 93 % des étudiants canadiens de l'extérieur de la province sont inscrits à des programmes de premier cycle offerts principalement en français, notamment à des programmes menant à un diplôme entièrement en ligne comme le service social et les sciences infirmières autorisées.

Cycles supérieurs

En 2023-2024, lorsqu'on examine les droits de scolarité des étudiants aux cycles supérieurs de l'extérieur de la province, six des dix-neuf établissements exigeaient des droits plus élevés par rapport à ceux de leurs homologues domiciliés en Ontario. La Laurentienne ne figure pas parmi ces six établissements et n'exige pas de droits différents pour ceux-ci. À l'Université Laurentienne, moins de 7 % des étudiants canadiens de l'extérieur de la province sont inscrits à des programmes de cycles supérieurs.

Droits de scolarité des étudiants étrangers

Premier cycle

Le tableau 1 de l'annexe A présente une analyse des droits de scolarité des étudiants étrangers de premier cycle en 2023-2024 par les groupes de programmes du CUO qui sont pertinents pour l'Université Laurentienne par rapport au secteur de l'Ontario, ainsi que le groupe de comparaison des petits établissements du CUO (qui comprend Algoma, Lakehead, Nipissing, OCAD, Ontario Tech et Trent). Les droits de scolarité de la Laurentienne sont inférieurs à la moyenne et à la médiane du secteur dans toutes les catégories de programmes. Lorsque l'on regarde le groupe de comparaison des petits établissements du CUO, la Laurentienne est égale ou supérieure à la moyenne et à la médiane, sauf pour le génie où la Laurentienne est inférieure de 7 % à la moyenne et à la médiane du groupe de comparaison. Dans le cadre de son plan de gestion des inscriptions, la Laurentienne élabore actuellement une stratégie d'internationalisation, qui comprendra un examen plus approfondi de l'intégration des bourses et des droits de scolarité, y compris l'attraction d'étudiants étrangers au premier cycle dans les programmes francophones. Un autre facteur sous-jacent à ce plan est le plafond que le gouvernement fédéral imposera pendant deux ans aux demandes de permis d'études de premier cycle provenant des ressortissants de pays étrangers, mesure qui aura pour effet de limiter toute croissance significative de l'effectif étranger au premier cycle. Cela dit, une décision majorant de 5 % les droits de scolarité des étudiants étrangers au premier cycle engendrerait des revenus supplémentaires d'environ 300 000 \$.

Cycles supérieurs

Le tableau 2 de l'annexe A présente une analyse des droits de scolarité des étudiants étrangers de cycles supérieurs de 2023-2024 par les groupes standard de programmes du CUO qui sont pertinents pour l'Université Laurentienne par rapport au secteur de l'Ontario, ainsi que le groupe de comparaison des petits établissements du CUO (qui comprend Lakehead, Nipissing, OCAD, Ontario Tech et Trent). La Laurentienne est inférieure à la moyenne et à la médiane du secteur dans les catégories de programmes suivantes : MA, MBA, MASc, MArch, MCompSci (avec thèse), M.Eng (avec thèse et cours) et M.Nursing (avec thèse). Lorsque l'on regarde le groupe de comparaison des petits établissements du COU, la Laurentienne est inférieure à la moyenne et à la médiane dans les catégories de programmes suivantes : MA, MSc, MASc, MCompSci (avec thèse), M.Eng (avec thèse et cours) et M.Nursing (thèse). La demande continue d'augmenter parmi les étudiants étrangers pour la maîtrise en sciences informatiques (basée sur les cours), la MBA et la maîtrise en génie (basée sur les cours). Puisque la

demande pour les programmes basés sur les cours a connu une croissance importante en 2023-2024, les inscriptions sont actuellement soumises à des mesures de gestion limitatives dans le souci de les stabiliser.

B. Recommandations

Droits de scolarité au premier cycle de 2024-2025

Étudiants canadiens de l'Ontario

Conformément aux lignes directrices du MCU, les droits de scolarité de 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario resteront gelés aux taux de 2023-2024 pour au moins trois autres années, à l'exception des deux programmes déjà approuvés assortis de droits de scolarité particuliers, à savoir le baccalauréat en informatique (+ 3 %) et le baccalauréat en génie (+ 7,5 %), comme le montre le Tableau 1 ci-dessous.

Étudiants canadiens de l'extérieur de la province

À la suite de la note de service comprenant des initiatives visant à favoriser la viabilité financière du système d'enseignement postsecondaire, l'administration recommande une augmentation de 3 % des droits de scolarité par rapport à ceux de 2023-2024 pour les semestres automne/hiver 2024-2025 (Tableau 1 ci-dessous)

Étudiants étrangers

La Laurentienne recommande une augmentation de 5 % par rapport aux taux de scolarité de 2023-24 pour tous les droits de scolarité des étudiants étrangers de premier cycle afin de demeurer alignée avec le secteur de l'Ontario. L'analyse comparative détaillée du secteur figure dans le Tableau 1 de l'Annexe A.

Tableau 1 : Droits proposés de scolarité 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario et de l'extérieur de la province et des étudiants étrangers au premier cycle

	Étudiants canadiens - Ontario			Étudiants canadiens - hors province (HP)			Étudiants étrangers			
	Réel 2023-2024	Proposé 2024-25	Changement en %	Réel 2023-2024	Proposé 2024-2025	Changement en %	Réel 2023-2024	Proposé 2024-2025	Changement en %	
Programmes d'études de premier cycle	Architecture	\$9,709.00	\$9,709.00	0.0%	\$10,403.30	\$10,715.40	3.0%	\$34,206.90	\$35,917.25	5.0%
	Affaires et administration des sports	\$7,434.70	\$7,434.70	0.0%	\$7,966.30	\$8,205.29	3.0%	\$29,231.60	\$30,693.18	5.0%
	Informatique*	\$7,434.70	\$7,657.74	3.0%	\$7,966.30	\$8,205.29	3.0%	\$28,620.90	\$30,051.95	5.0%
	Génie*	\$8,068.62	\$8,673.77	7.5%	\$8,645.52	\$8,904.89	3.0%	\$37,225.91	\$39,087.21	5.0%
	Tous les autres programmes	\$6,000.30	\$6,000.30	0.0%	\$6,429.60	\$6,622.49	3.0%	\$27,258.00	\$28,620.90	5.0%

Les droits de scolarité pour 30 crédits sont indiqués pour tous les programmes, sauf Génie qui compte 36 crédits.

*Programme assorti de droits de scolarité particuliers

Droits de scolarité aux cycles supérieurs de 2024-2025

Étudiants canadiens de l'Ontario

Conformément aux lignes directrices du MCU, les droits de scolarité de 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario resteront gelés aux taux de 2023-2024 pour au moins trois autres années, à l'exception du programme déjà approuvé assorti de droits de scolarité particuliers, à savoir la maîtrise en architecture (+7,5 %), comme le montre le Tableau 2 ci-dessous.

Étudiants canadiens de l'extérieur de la province

À la suite de la note de service comprenant des initiatives visant à favoriser la viabilité financière du système d'enseignement postsecondaire, l'administration recommande que la Laurentienne maintienne les mêmes taux qu'en 2023-2024 pour les semestres automne/hiver 2024-2025 (Tableau 2 ci-dessous). La Laurentienne fera donc payer aux étudiants de l'Ontario et de l'extérieur de la province les mêmes droits de scolarité.

Étudiants étrangers

La Laurentienne propose d'augmenter les droits de scolarité des étudiants étrangers à la maîtrise à raison de 5 % par crédit (cours assorti de crédits) et de 3 % par semestre, par rapport aux taux prévus en 2023-2024, afin de rester en phase au sein du secteur ontarien. Aux programmes de doctorat, les droits de scolarité resteront inchangés par rapport au taux de 2023-2024. Aucune augmentation n'est recommandée afin de promouvoir le recrutement d'étudiants. De nombreuses universités ontariennes ont supprimé les droits différentiels et font payer aux étudiants étrangers les mêmes droits de scolarité que les étudiants canadiens, ou leur accordent une bourse équivalente afin de recruter les meilleurs d'entre eux (voir le Tableau 2 ci-dessous pour les droits de scolarité proposés pour 2024-2025). Les étudiants au doctorat constituent un soutien essentiel à la mission de recherche et d'enseignement de toute université et il importe de souligner que les frais d'inscription au doctorat sont actuellement plus élevés que ceux des autres universités du groupe de comparaison du CUO constitué d'établissements de faible taille. L'analyse comparative détaillée du secteur figure au Tableau 2 de l'Annexe A.

Tableau 2 : Tableau 1 : Droits proposés de scolarité 2024-2025 des étudiants canadiens de l'Ontario et de l'extérieur de la province et des étudiants étrangers aux cycles supérieurs

		Étudiants canadiens - Ontario			Étudiants canadiens - hors province (HP)			Étudiants étrangers		
		Réel 2023-2024	Proposé 2024-2025	Changement en %	Réel 2023-2024	Proposé 2024-2025	Changement en %	Réel 2023-2024	Proposé 2024-2025	Changement en %
Maîtrises : pour 3 crédits	M. Architecture*	\$853.40	\$917.41	7.5%	\$853.40	\$853.40	0.0%	\$2,158.28	\$2,266.19	5.0%
	M. Business Administration	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$4,053.70	\$4,256.39	5.0%
	M. Computational Science (fondé sur les cours)	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M.Sc. Chemical Sciences (fondé sur l'essai critique)	\$1,787.91	\$1,787.91	0.0%	\$1,787.91	\$1,787.91	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M. Engineering (fondé sur les cours)	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M.Sc. Geology (fondé sur les cours)	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,428.67	\$3,600.10	5.0%
	M. en administration de la santé	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M.H.Sc. en orthophonie (fondé sur les cours)	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M. Science Communication	\$1,033.00	\$1,033.00	0.0%	\$1,033.00	\$1,033.00	0.0%	\$2,088.40	\$2,192.82	5.0%
	M. en sciences infirmières : IIP-SSP	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M. en sciences infirmières : IIP	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,024.00	\$3,175.20	5.0%
	M. en sciences infirmières : PIA	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$2,880.00	\$3,024.00	5.0%
M. en service social	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$1,234.10	\$1,234.10	0.0%	\$3,222.45	\$3,383.57	5.0%	
Maîtrises : pour un trimestre	M. Forensic Science	\$4,536.00	\$4,536.00	0.0%	\$4,536.00	\$4,536.00	0.0%	\$9,640.05	\$9,929.25	3.0%
	Tous les autres programmes fondés sur la recherche	\$2,860.65	\$2,860.65	0.0%	\$2,860.65	\$2,860.65	0.0%	\$7,539.50	\$7,765.69	3.0%
Doctorats : pour un trimestre	Tous les programmes de doctorat	\$2,860.65	\$2,860.65	0.0%	\$2,860.65	\$2,860.65	0.0%	\$7,018.60	\$7,018.60	0.0%

*Programme assorti de droits de scolarité particuliers

C. Consultations et analyses (le cas échéant)

Consultations

1. rectrice et vice-recteurs;
2. membres de l'équipe de direction des Services financiers;
3. doyens;
4. Secrétariat général et bureaux des droits et de Laurentienne internationale;
5. établissements de repères provinciaux à l'aide des données du CUO, en plus de recherches poussées sur les sites Web de chaque établissement.

Analyses

Les recommandations touchant les droits de scolarité mentionnés ont été formulées après examen des éléments suivants :

- exigences réglementaires, y compris le Cadre des droits de scolarité;
- comparateurs universitaires;
- demande que suscitent les programmes d'études de la Laurentienne;
- capacité d'attirer les étudiants;
- viabilité financière;
- consultation des divers cadres supérieurs de l'enseignement (doyens, directeurs, VRA aux services financiers) et des instances de gestion des inscriptions (secrétariat général, Laurentienne internationale, droits et bourses d'études, résidences, etc.);
- analyse des données de référence comparatives du secteur, notamment :
 - analyse des programmes d'études de la Laurentienne par rapport à d'autres établissements comparateurs en ce qui a trait à la structure des programmes (s'assurant ainsi du caractère comparatif des crédits et de la correspondance entre les programmes);
 - examen de l'historique des décisions de la Laurentienne relativement à la majoration des droits de scolarité des programmes standard
 - prise en compte; programmes de comparaison des collèges Cambrian et Boréal.

D. Annexe

Article 5.3 A - Analyse de l'étude comparative du système de l'Ontario concernant les droits de scolarité des étudiants étrangers (2023-2024)

Annexe A

Analyse des droits de scolarité des étudiants étrangers (2023-2024)

Système de l'Ontario : Algoma, Brock, Carleton, Guelph, Lakehead, Laurentienne, McMaster, Nipissing, OCAD, OnTech, Ottawa, Queen's, TMU, Toronto, Trent, Waterloo, Western, Wilfred Laurier, Windsor, York

Tableau 1 : Droits de scolarité de premier cycle des étudiants étrangers selon le Regroupement standard de programmes du CUO

	Droits de scol. UL 2023-2024	Système de l'Ontario					Groupe de petits établissements*				
		Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	% par rapport à la moyenne	Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	% par rapport à la moyenne
Premier cycle											
Arts et sciences	\$27,258	\$35,767	\$32,251	-\$8,509	-\$4,993	-24%	\$26,136	\$27,583	\$1,122	-\$325	4%
Éduc. physique et santé / Kinésiologie	\$27,258	\$38,081	\$38,193	-\$10,823	-\$10,935	-28%	\$25,750	\$25,750	\$1,508	\$1,508	6%
Service social	\$27,258	\$32,249	\$31,304	-\$4,991	-\$4,046	-15%	\$24,820	\$25,643	\$2,438	\$1,616	10%
Architecture et architecture paysagère	\$34,207	\$50,647	\$45,923	-\$16,440	-\$11,716	-32%	-	-	-	-	-
Affaires et commerce	\$29,232	\$40,510	\$36,087	-\$11,278	-\$6,855	-28%	\$27,657	\$28,285	\$1,575	\$947	6%
Informatique	\$28,621	\$40,566	\$35,597	-\$11,945	-\$6,976	-29%	\$26,649	\$28,285	\$1,972	\$336	7%
Éducation (sauf QA)	\$27,258	\$33,527	\$34,067	-\$6,269	-\$6,809	-19%	\$27,610	\$28,393	-\$352	-\$1,135	-1%
Génie / Sciences appliquées	\$37,226	\$51,486	\$49,110	-\$14,260	-\$11,884	-28%	\$39,900	\$39,900	-\$2,674	-\$2,674	-7%
Sciences infirmières	\$27,258	\$38,865	\$34,152	-\$11,607	-\$6,894	-30%	\$27,761	\$28,393	-\$503	-\$1,135	-2%

*Algoma n'a pas fourni de données pour 2023-2024; les droits de scolarité de 2022-2023 sont présentés comme approximation.

Le Groupe de petits établissements comprend Algoma, Lakehead, Nipissing, OCAD, OnT et Trent.

Tableau 2 : Droits de scolarité des cycles supérieurs des étudiants étrangers selon le Regroupement standard de programmes du CUO

	Droits de scol. UL 2023-2024	Système de l'Ontario					Groupe de petits établissements				
		Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	% par rapport à la moyenne	Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	% par rapport à la moyenne
Cycles supérieurs											
M.A.	\$22,619	\$22,781	\$22,998	-\$162	-\$379	-0.7%	\$24,545	\$23,000	-\$1,926	-\$381	-7.8%
M.Sc.	\$22,619	\$22,102	\$22,995	\$517	-\$376	2.3%	\$22,100	\$22,638	\$519	-\$19	2.3%
M.B.A.	\$40,537	\$56,839	\$51,100	-\$16,302	-\$10,563	-28.7%	\$42,000	\$42,000	-\$1,463	-\$1,463	-3.5%
M.S.W.	\$32,225	\$27,940	\$26,670	\$4,285	\$5,555	15.3%	\$23,000	\$23,000	\$9,225	\$9,225	40.1%
M.A.Sc.	\$22,619	\$22,232	\$23,088	\$387	-\$469	1.7%	\$22,313	\$22,313	\$306	\$306	1.4%
M. Arch.	\$17,266	\$33,292	\$26,670	-\$16,026	-\$9,404	-48.1%	-	-	-	-	-
M.C.S. (thèse)	\$22,619	\$27,403	\$27,083	-\$4,784	-\$4,464	-17.5%	\$24,720	\$24,720	-\$2,101	-\$2,101	-8.5%
M.Eng. (thèse)	\$22,619	\$36,298	\$32,427	-\$13,679	-\$9,808	-37.7%	\$31,205	\$31,205	-\$8,586	-\$8,586	-27.5%
Maîtrise - Sc.inf. (thèse)	\$22,619	\$28,967	\$24,399	-\$6,348	-\$1,780	-21.9%	\$23,700	\$23,700	-\$1,081	-\$1,081	-4.6%
M.C.S. (cours)	\$30,240	\$24,720	\$24,720	\$5,520	\$5,520	22.3%	\$24,720	\$24,720	\$5,520	\$5,520	22.3%
M.Eng. (accélééré)	\$30,240	\$33,492	\$32,214	-\$3,252	-\$1,974	-9.7%	\$31,205	\$31,205	-\$965	-\$965	-3.1%
Ph.D.	\$21,056	\$16,163	\$19,166	\$4,893	\$1,890	30.3%	\$20,861	\$20,721	\$196	\$335	0.9%
Ph.D. - Génie	\$21,056	\$13,060	\$9,157	\$7,996	\$11,899	61.2%	\$19,083	\$19,083	\$1,973	\$1,973	10.3%

Le Groupe de petits établissements comprend Lakehead, Nipissing, OCAD, OnT et Trent.

Les frais de scolarité indiqués sont pour 3 trimestres (programmes par trimestre) et 30 crédits (programmes par crédit) afin de s'aligner sur les données de référence. Si un étudiant termine le programme en deux ans, les frais de scolarité de l'Université Laurentienne seront divisés par deux.

Conseil des gouverneurs

Titre à l'ordre du jour	Rapport sur le Plan d'entretien différé et de renouvellement des installations
--------------------------------	--

Numéro de l'article à l'ordre du jour	5.4
Date de la réunion	26 avril 2024
Séance publique/fermée	Publique

Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	Sylvie Carole Lafontaine, vice-rectrice aux finances et à l'administration
Présenté(s) par	Sylvie Carole Lafontaine, vice-rectrice aux finances et à l'administration Pierre Fontaine, directeur de l'entretien et des opérations

1. OBJET

Fournir une mise à jour des projets d'entretien différé en 2023-2024, une liste des projets planifiés d'entretien différé en 2024-2025 pour approbation et un résumé des projets pluriannuels financés par des subventions.

2. SOMMAIRE

L'annexe 1 présente un rapport d'étape de chaque projet d'entretien différé en 2023-2024, l'annexe 2 comporte une liste des projets planifiés d'entretien différé en 2024-2025 pour approbation et l'annexe 3 fait un résumé des projets pluriannuels financés par des subventions.

3. RÉOLUTION À CONSIDÉRER

QUE, comme recommandé par le Comité des finances et des biens immobiliers et présenté à l'assemblée du 26 avril 2024, le Conseil approuve les projets d'entretien différé pour 2024-2025.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

L'Université recommande l'approbation de la liste des projets d'entretien différé pour 2024-2025.

A. Contexte/Description de la question

Le Service des installations continue de progresser dans le traitement des projets d'entretien différé, tout en établissant les priorités pour les projets d'urgence et gérant les projets financés par des subventions.

B. Harmonisation avec le Plan et les objectifs stratégiques de l'Université

Ces dépenses sont nécessaires pour maintenir le campus en état de fonctionnement sécuritaire et soutenir les initiatives stratégiques de la Laurentienne.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Sans objet.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Retards dans l'achèvement du projet en raison de problèmes de chaîne d'approvisionnement, d'un manque de personnel ou de travaux imprévus.

E. Considérations financières (le cas échéant)

Le plan financier quinquennal de la Laurentienne soumis au ministère des Collèges et Universités (de 2022-2023 à 2026-2027) comprend 35 300 000 \$ pour des projets d'entretien différé et de renouvellement des installations.

F. Avantages

Cela aidera à combler le retard de plus de 135 000 000 \$ dans les projets d'entretien différé.

G. Consultations (le cas échéant)

Le Service des installations fait des mises à jour périodiques sur les projets à la vice-rectrice aux finances et à l'administration, au Comité des finances et des biens immobiliers et au Conseil des gouverneurs.

H. Plan de communication

Sans objet.

I. Prochaines étapes

Appel d'offres, attribution, construction et (ou) consultation en cours pour les projets d'entretien différé en 2023-2024 approuvés par le Conseil des gouverneurs.

J. Annexes

Article 5.4 A. - Annexe 1 - Rapport d'étape de chaque projet d'entretien différé pour 2023-2024.

Article 5.4 B - Annexe 2 - Projets planifiés d'entretien différé en 2024-2025.

Article 5.4 C - Annexe 3 - Résumé des projets financés par des subventions.

Approved Deferred Maintenance Projects 2023-24

Funding Sources	
University Operating	\$ 3,446,042
Ancillary Services - Residences	\$ 1,700,000
Facility renewal program - MCU	\$ 2,410,200
Total DM Contributions	\$ 7,556,242

Projects	Budget	Actual to date	Status
----------	--------	----------------	--------

Deferred Maintenance Projects - Operating			
Emergency Generator Fuel Tank Replacements/Repairs Construction	\$ 328,000	\$ 315,200	On Track
Ben Avery Pool Repairs (Assessment)	\$ 300,000	\$ 108,686	Complete
Science I Steam Boiler Replacement	\$ 450,000	\$ 241,746	Complete
Incoming water at SC1, piping and pump replacements	\$ 150,500	\$ -	Deferred to 24-25
Facility Condition Assessment	\$ 80,000	\$ -	Deferred to 24-25
Campus Washroom Upgrades	\$ 150,000	\$ 197,120	On Track
Arts Building Corridor Improvements (asbestos removal, lighting and heating upgrades)	\$ 850,000	\$ -	
Campus Roadway Renewal	\$ 123,100	\$ 66,383	On Track
Total	\$ 2,431,600	\$ 929,135	

Deferred Maintenance Projects - Residences			
MSR renewal (exterior envelope and mech shafts) design	\$ 50,000	\$ -	On Track
MSR roof including anchors	\$ 672,000	\$ 740,457	Complete
MSR elevator	\$ 403,300	\$ -	On Track
UCR remove exterior stairs and build a new walkway	\$ 382,800	\$ 258,000	Complete
Residence Roofing audit	\$ 50,000	\$ -	Not Started
East residence cladding review	\$ 28,000	\$ 19,674	Complete
Food Services renovation design	\$ 71,400	\$ -	Not Started
Residence Flooring Renewal Program	\$ 411,000	\$ 404,915	Complete
Residence Common Area Renewal Program	\$ 342,000	\$ -	Not Started
Campus Washroom Renewal Program (student street)	\$ 274,000	\$ -	Not Started
Total	\$ 2,684,500	\$ 1,423,046	

Deferred Maintenance Projects - FRP			
Science 2A mechanical penthouse and roof replacement	\$ 1,822,400	\$ 2,354,000	Delayed
Arts roof replacement	\$ 270,000	\$ 500,850	Complete
Parker lower third floor north-east, north-west, and east roof replacement	\$ 250,000	\$ 378,750	Complete
RD Parker Ventilation Upgrades	\$ 72,000	\$ -	Deferred to 24-25
Science 1 Recladding design	\$ 60,000	\$ 247,200	On Track
Security Camera Upgrades (Campus Safety)	\$ 119,000	\$ -	On Track
Total	\$ 2,593,400	\$ 3,480,800	

Deferred Maintenance Projects - Unplanned/Critical			
JND Steam Boiler Replacement	\$ 102,000	\$ 85,857	Complete
Stadium Building Upgrades	\$ 241,000	\$ 269,040	On Track
Student Recreation Centre Repairs	\$ 137,000	\$ -	On track
Ben Avery Electrical Room Upgrades	\$ 107,000	\$ 89,900	On track
Emergency High Voltage Cable Replacement (Arts Building)	\$ 250,000	\$ 150,000	Complete
Total	\$ 837,000	\$ 594,797	

Total Deferred Maintenance	\$ 8,546,500	\$ 6,427,778	
-----------------------------------	---------------------	---------------------	--

Deferred Maintenance Projects 2024-25

Funding Sources	
University Operating	\$ 3,046,042
Ancillary Services - Residences	\$ 1,950,000
Facility renewal program - MCU	\$ 3,500,000
Total DM Contributions	\$ 8,496,042

Projects	Budget	Actual to date	Status
----------	--------	----------------	--------

Deferred Maintenance Projects - Operating			
Maintenance roof replacement design	\$ 29,800	\$ -	
Ceiling abatement and lighting upgrade (Parker Building)	\$ 452,500	\$ -	
Living with Lakes heat pump replacement	\$ 496,400	\$ -	
Science 1 Fumehood Audit	\$ 95,200	\$ -	On Track
Incoming water at SC1, piping and pump replacements	\$ 150,500		
RD Parker Ventilation Upgrades	\$ 72,000		
Facility Condition Assessment	\$ 80,000		
Elevator Modernization Design - PD/DA	\$ 53,600	\$ -	
Exterior Stair Replacement (Ben Avery and Student Rec Centre)	\$ 343,200	\$ -	On track
Exterior Stair Replacement (Fraser)	\$ 185,600	\$ -	On Track
Campus Washrooms Renewal	\$ 520,000	\$ -	On Track
Asbestos Management Plan Update	\$ 46,265	\$ -	
Ben Avery Electrical Switchgear Replacement	\$ 248,286	\$ -	On Track
Campus Road Replacement Design	\$ 60,000	\$ -	On Track
Total	\$ 2,833,351	\$ -	

Deferred Maintenance Projects - Residences			
Food Services renovation design	\$ 71,400	\$ -	
MSR elevators (Phase 1 - East car)	\$ 450,000	\$ -	
MSR exterior envelope sealing	\$ 273,600	\$ -	
Parking Gate Access Upgrade	\$ 68,400	\$ -	
Parking Lot Repaving Design (lot 7, part - 9)	\$ 236,600	\$ -	
UCR basement heating piping, valves, pumps, automation and electrical	\$ 310,000	\$ -	
UCR Window Replacement	\$ 320,000	\$ -	On Track
Single Student Residence heating piping, valves, pumps, automation and electrical	\$ 480,000	\$ -	
Total	\$ 2,210,000	\$ -	

Deferred Maintenance Projects - FRP			
Science 2A mechanical penthouse and roof replacement	\$ 1,822,400	\$ 2,354,000	On Track
Parker 11th floor roof replacement	\$ 1,220,000	\$ -	On Track
Total	\$ 3,042,400	\$ 2,354,000	

Total Deferred Maintenance	\$ 8,085,751	\$ 2,354,000	
-----------------------------------	---------------------	---------------------	--

Grant Funded Projects Managed by Facility Services

Grant Fund	Project	Budget
2022-23		
Education dans la langue de la minorité (Patrimoine canadien)	Alphonse Raymond Roof Replacement	\$ 30,000
2023-24		
Education dans la langue de la minorité (Patrimoine canadien)	Alphonse Raymond Roof Replacement	\$ 1,837,500
Education dans la langue de la minorité (Patrimoine canadien)	Alphonse Raymond HVAC Replacement SF-1, SF-7, SF-8, SF-9	\$ 80,000
Infrastructure éducative des communautés (Patrimoine canadien)		\$ 765,200
2024-25		
Education dans la langue de la minorité (Patrimoine canadien)	Alphonse Raymond HVAC Replacement SF-1, SF-7, SF-8, SF-9	\$ 821,000
2025-26		
Education dans la langue de la minorité (Patrimoine canadien)	Alphonse Raymond HVAC Replacement SF-1, SF-7, SF-8, SF-9	\$ 821,000

SOMMAIRE AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Conseil des gouverneurs

Titre à l'ordre du jour	Évaluation du rendement de la rectrice
Numéro de l'article à l'ordre du jour	6.1
Date de la réunion	26 avril 2024
Séance publique/fermée	Publique
Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	Bureau de la secrétaire de l'Université
Présenté(s) par	Danielle Vincent, secrétaire de l'Université

1. OBJET

Établir un cadre d'évaluation du rendement de la rectrice et vice-chancelière et de surveillance de la rémunération des vice-recteurs afin d'assurer la conformité à la législation et l'alignement stratégique.

2. SOMMAIRE

Le Conseil des gouverneurs a la responsabilité de superviser le rendement de la rectrice et vice-chancelière et de lui fournir le soutien, le pouvoir et les lignes directrices nécessaires pour gérer efficacement les affaires de l'Université.

Les examens périodiques du leadership de la rectrice et des cadres supérieurs occupent une place importante dans cette supervision. Ces examens devraient servir à veiller à ce que les buts de la haute direction s'alignent sur les priorités stratégiques.

En plus des communications régulières entre la rectrice et le Conseil, ces examens sont l'occasion d'avoir des entretiens constructifs sur le rendement de l'Université et les moyens de l'améliorer. Ces échanges visent à promouvoir un cadre de gouvernance solide et encourageant.

Cette proposition suggère un processus pour guider la participation du Conseil à ces examens.

3. RÉOLUTION À CONSIDÉRER

IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité des ressources humaines et présenté à l'assemblée du 26 avril 2024, le Conseil des gouverneurs approuve la procédure touchant l'examen du rendement annuel et de la rémunération des cadres supérieurs de l'administration.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité
<input checked="" type="checkbox"/> Leadership et changement	<input type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs approuve la procédure touchant l'examen du rendement annuel et de la rémunération des cadres supérieurs de l'administration dans la forme présentée.

A. Contexte/Description de la question

Le Conseil des gouverneurs a la responsabilité de superviser le rendement de la rectrice et vice-chancelière et de lui fournir le soutien, le pouvoir et les lignes directrices nécessaires pour gérer efficacement les affaires de l'Université. Les examens périodiques du leadership de la rectrice occupent une place importante dans cette supervision et peuvent donner lieu à des recommandations de rajustement de la rémunération de la rectrice.

En outre, la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury*, telle que modifiée, confère au Conseil le pouvoir de superviser la nomination et le congédiement des vice-recteurs et de déterminer leur rémunération. Le Conseil doit par conséquent examiner toutes les recommandations de rajustement de la rémunération de ces dirigeants fondé sur leur rendement.

Avant la restructuration des comités en juin 2023, le Comité d'examen du rendement et de la rémunération des cadres supérieurs (CERRCS) avait la responsabilité d'évaluer le rendement de la rectrice et de recommander au Conseil des gouverneurs les rajustements des salaires de la rectrice et vice-chancelière et des vice-recteurs. Le mandat de l'ex-CERRCS fournissait un mécanisme détaillé pour ces examens.

En raison de l'élimination du CERRCS, son mandat n'est plus en vigueur et ses responsabilités ont été attribuées au Comité des ressources humaines du Conseil. Afin d'assurer la cohérence avec d'autres comités, ce nouveau comité n'a pas pour mandat d'établir une série détaillée de processus d'évaluation du rendement de la rectrice et de déterminer les rajustements salariaux dont il est question ci-dessus.

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs adopte une série de procédures qui indiquent clairement les responsabilités et les moyens de s'en acquitter. La procédure présentée au point 8.1 A propose un mécanisme selon lequel le Conseil doit examiner ces évaluations et recommandations de rajustements salariaux.

B. Harmonisation avec le Plan ou les objectifs stratégiques de l'Université

Ce cadre proposé fait partie de la restructuration des comités qui a eu lieu en réponse au rapport de NOUS sur la gouvernance. Il donne également suite aux recommandations contenues dans ce rapport concernant les évaluations du rendement de la rectrice et vice-chancelière.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Sans objet.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Conformité à la législation.	Mandat du Comité des ressources humaines du Conseil Loi sur l'Université Laurentienne, Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic
------------------------------	---

E. Considérations financières (le cas échéant)

Sans objet.

F. Avantages

Cette procédure constitue un mécanisme clair et transparent permettant au Conseil des gouverneurs d'évaluer le rendement de la rectrice et vice-chancelière et de surveiller la rémunération des dirigeants désignés.

G. Consultations (le cas échéant)

- Recherche – pratiques dans le secteur (février 2024)
- Rectrice et vice-recteurs – courriel (20 février-19 mars 2024)

H. Plan de communication

Après approbation du Conseil des gouverneurs, la nouvelle procédure sera affichée dans le site Web de la Laurentienne.

I. Prochaines étapes

Après approbation, la procédure sera mise en œuvre en ajoutant les points applicables aux ordres du jour du Comité des ressources humaines (cycle 5) et du Conseil des gouverneurs, ainsi qu'au plan de travail du Comité pour l'année 2024-2025 du Conseil.

J. Annexes

Annexe A – Article 8.1 A - Procédure - Examen du rendement annuel et de la rémunération des cadres supérieurs de l'administration.

Annexe B – Article 8.1 B - Mandat – Comité d'examen du rendement et de la rémunération des cadres supérieurs (maintenant démantelé).

Annexe C – Article 8.1 C – Mandat – Comité des ressources humaines

Annexe D – Article 8.1 D - Extrait de la Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury, article 18.

PROCÉDURE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Examen annuel du rendement et de la rémunération de la rectrice et vice-chancelière et des vice-recteurs

1. Buts

1.1 Le Conseil des gouverneurs a la responsabilité de superviser le rendement de la rectrice et vice-chancelière et de lui fournir le soutien, le pouvoir et les lignes directrices nécessaires pour gérer efficacement les affaires de l'Université.

1.2 Les examens périodiques du leadership de la rectrice et des cadres supérieurs occupent une place importante dans cette supervision. Ces examens devraient servir à veiller à ce que les buts de la haute direction s'alignent sur les priorités stratégiques.

1.3 En plus des communications régulières entre la rectrice et le Conseil, ces examens sont l'occasion d'avoir des entretiens constructifs sur le rendement de l'Université et les moyens de l'améliorer. Ces échanges visent à promouvoir un cadre de gouvernance solide et encourageant.

2. Responsabilités

2.1 Le Comité des ressources humaines (le Comité) et le Conseil des gouverneurs ont la responsabilité de ce qui suit :

- évaluation annuelle du rendement de la rectrice et vice-chancelière;
- examen annuel et approbation des rajustements salariaux et de la prime de rendement de la rectrice et vice-chancelière;
- approbation des rajustements salariaux et de la prime de rendement des vice-recteurs.

2.2 2.1 La rectrice et vice-chancelière a la responsabilité de ce qui suit :

- évaluation annuelle du rendement des vice-recteurs;
- recommandation annuelle au Comité et au Conseil des gouverneurs des rajustements salariaux et de la prime de rendement des vice-recteurs.

3. Portée

3.1 Cette procédure s'applique à l'évaluation annuelle du rendement de la rectrice et vice-chancelière et des vice-recteurs.

3.2 Elle vise à guider le Comité et le Conseil des gouverneurs afin de s'acquitter des responsabilités indiquées ci-dessus.

4. Procédure

4.1 Examen du rendement annuel et de la rémunération – Rectrice et vice-chancelière

4.1.1 Au mois de mai de chaque année, le Comité évaluera le rendement de la rectrice et vice-chancelière au cours de l'année universitaire écoulée et établira ses objectifs de rendement pour l'année universitaire suivante.

4.1.2 Afin de s'acquitter de cette responsabilité, le Comité aura :

- les perspectives des membres votants et non votants du Conseil et, à sa demande, celles de membres de la haute administration; la secrétaire de l'Université sollicitera ces perspectives et les regroupera dans un résumé dépersonnalisé et sans mention de la source;
- un rapport de la rectrice et vice-chancelière qui souligne ses réalisations par rapport aux objectifs de rendement approuvé pour l'année écoulée et en propose pour l'année à venir.

4.1.3 Ces documents seront soumis à la rectrice et vice-chancelière.

4.1.4 Les membres du Comité rencontreront ensuite la rectrice et vice-chancelière afin d'évaluer ensemble les progrès réalisés concernant les objectifs approuvés et de discuter des objectifs pour l'année à venir.

4.1.5 Après cette discussion, le Comité délibérera au cours d'une séance fermée.

4.1.6 En juin de chaque année, le Comité soumettra au Conseil des gouverneurs un rapport qu'il examinera lors d'une séance fermée. Ce rapport contiendra :

- l'évaluation du rendement de la rectrice et vice-chancelière au cours de l'année écoulée;
- les objectifs de rendement établis pour l'année à venir;
- la recommandation d'approuver, au besoin, la prime de rendement à accorder pour l'année écoulée;
- la recommandation d'approuver, au besoin, le rajustement salarial pour l'année à venir.

4.2 Examen du rendement annuel et de la rémunération – Vice-recteurs

4.2.1 Avant le mois de mai de chaque année, la rectrice et vice-chancelière évaluera le rendement des vice-recteurs au cours de l'année universitaire écoulée et établira leurs objectifs de rendement pour l'année universitaire suivante.

4.2.2 En mai de chaque année, la rectrice et vice-chancelière soumettra au Comité un rapport résumant ces évaluations ainsi qu'une recommandation touchant les rajustements salariaux et, le cas échéant, la prime annuelle de rendement.

4.2.3 En juin de chaque année, le Comité soumettra à l'approbation du Conseil des gouverneurs les recommandations touchant les rajustements salariaux et, le cas échéant, la prime annuelle de rendement.

COMITÉ D'EXAMEN DU RENDEMENT ET DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS**MANDAT**

1. Toutes les réunions du Comité d'examen du rendement et de la rémunération des cadres supérieurs (le Comité) ont lieu à huis clos et toutes les recommandations au Conseil des gouverneurs (le Conseil) sont aussi déterminées à huis clos.
2. Conformément à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP) et au Règlement de l'Ontario 304/16, le Comité recommande au Conseil d'approuver une ébauche initiale ou révisée du Programme de rémunération des cadres (PRC) en vue d'une consultation publique, examine les commentaires découlant de cette consultation, et recommande au Conseil d'approuver le PRC qui doit être affiché sur le site Web et inclure une vue d'ensemble des commentaires reçus lors de la consultation.
3. Le Comité recommande au Conseil d'approuver le salaire initial lors de l'embauche du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière, et des vice-recteurs ou vice-rectrices (les autres cadres désignés), ainsi que, le cas échéant, tout redressement salarial ou allocation d'une prime unique de rendement. Le Comité approuve les autres conditions d'emploi du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière, conformément au PRC et aux politiques pertinentes du Conseil en vigueur.
4. Le Comité effectue l'examen annuel du rendement et de la rémunération du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière et soumet des recommandations au Conseil concernant les redressements salariaux annuels et, le cas échéant, la prime annuelle de rendement.
5. Le Comité examine les recommandations du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière découlant de l'examen annuel du rendement et de la rémunération des autres cadres désignés, et soumet ses recommandations au Conseil concernant les redressements salariaux annuels et, le cas échéant, la prime annuelle de rendement.
6. Le Comité examine les recommandations du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière découlant de l'examen annuel du rendement et de la rémunération de ses subalternes directs.
7. Le Comité établit et approuve, au nom du Conseil, les objectifs de rendement du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière pour l'exercice à venir.
8. Le Comité examine au moins tous les deux (2) ans le Programme de planification de la relève, y compris les stratégies de préparation, de relève et de perfectionnement pour des postes de cadres supérieurs dans l'ensemble de l'Université.

Examen annuel du rendement et de la rémunération**Recteur et vice-chancelier ou rectrice et vice-chancelière**

9. En avril de chaque année, au nom du Comité d'examen du rendement et de la rémunération des cadres supérieurs, le président ou la présidente du Conseil des gouverneurs demande aux membres avec droit de vote et sans droit de vote du Conseil leurs commentaires sur les objectifs de rendement du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière pour l'exercice à venir. Le président ou la présidente du Conseil présente ensuite ces commentaires aux membres du Comité ainsi qu'au recteur et vice-chancelier ou à la rectrice et vice-chancelière.

10. En mai de chaque année, le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière propose au Comité ses objectifs de rendement pour l'exercice à venir en tenant compte des commentaires du Conseil à ce sujet. Le Comité accepte ou révisé les objectifs de rendement proposés par le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière et les approuve au nom du Conseil des gouverneurs.
11. En mai de chaque année, le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière présente un rapport indiquant les réalisations par rapport à ses objectifs de rendement approuvés par le Conseil pour l'exercice terminé. Le Comité examine le rapport, évalue le rendement du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière pendant l'exercice et recommande au Conseil toute prime de mérite à attribuer au besoin. Le président ou la présidente du Comité soumet aussi au Conseil, au cours d'une réunion à huis clos, un rapport écrit concernant les commentaires fournis au recteur et vice-chancelier ou à la rectrice et vice-chancelière concernant l'évaluation du rendement dont il est question ci-dessus.
12. En juin de chaque année, le Comité recommande également au Conseil tout redressement salarial éventuel à allouer au recteur et vice-chancelier ou à la rectrice et vice-chancelière au cours de la prochaine année universitaire.

Cadres désignés (à l'exclusion du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière)

13. En mai de chaque année, le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière soumet au Comité un rapport détaillant les réalisations des autres cadres désignés par rapport à leurs objectifs de rendement pour l'exercice terminé, ainsi que ses recommandations concernant toute prime de mérite à attribuer au besoin pour l'exercice terminé. Le Comité soumet au recteur et vice-chancelier ou à la rectrice et vice-chancelière ses commentaires sur le rendement des autres cadres désignés et recommande au Conseil toute prime de mérite à attribuer au besoin pour l'exercice terminé.
14. En mai de chaque année, le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière soumet au Comité un rapport indiquant les redressements salariaux recommandés des autres cadres désignés. En juin, le Comité recommande au Conseil toute prime de mérite à attribuer au besoin aux autres cadres désignés pour l'exercice terminé.

Autres subalternes directs du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière

15. En mai de chaque année, le recteur et vice-chancelier ou la rectrice et vice-chancelière soumet au Comité un rapport indiquant les réalisations par rapport aux objectifs de rendement des autres subalternes approuvés pour l'exercice terminé ainsi que ses recommandations concernant toute prime de rendement à attribuer pour l'année universitaire écoulée. Le Comité examine le rapport et les recommandations du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière et lui soumet ses commentaires sur le rendement des autres subalternes directs.

Membres avec droit de vote

Président ou présidente du Conseil

Vice-président ou vice-présidente du Conseil

Président sortant ou présidente sortante du Conseil (s'il n'y en a pas, le vice-président ou la vice-présidente du Comité exécutif)

Président ou présidente du Comité exécutif

Membres sans droit de vote

Secrétaire et conseillère juridique de l'Université (membre d'office)

Révisé par le Comité exécutif le 28 mars 2017

Révisé par le Conseil des gouverneurs le 24 juin 2011

Révisé par le Conseil des gouverneurs le 6 février 2004

Révisé par le Conseil des gouverneurs le 16 février 2001

Approuvé par le Conseil des gouverneurs le 17 avril 1998

Comité des ressources humaines
Mandat

Vue d'ensemble

Le Comité des ressources humaines supervise les stratégies, politiques et procédures de l'Université en matière de ressources humaines. Le Comité s'efforcera de concevoir ces stratégies de sorte à pouvoir attirer, motiver et maintenir en poste des membres hautement qualifiés du personnel, incarnant les communautés servies par l'Université et dotés des compétences requises pour faire progresser la vision de l'Université et réaliser les objectifs de son plan stratégique.

Responsabilités

Nomination et renvoi de membres du personnel

1. Faire des recommandations au Conseil sur la nomination ou le renvoi du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière ou sur toute autre nomination ou tout autre renvoi d'un membre du personnel de l'Université, qui requiert l'aval du Conseil en vertu de la loi, des politiques de l'Université ou des statuts, des résolutions ou des règlements du Conseil.

Rémunération et rendement des membres de la haute direction

2. Établir et évaluer, au nom du Conseil, les objectifs de rendement du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière pour chaque exercice financier et faire des recommandations au Conseil au sujet des rajustements salariaux annuels et de la rémunération liée aux résultats, s'il y a lieu.

3. Recevoir et examiner les recommandations du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière sur l'évaluation annuelle du rendement et de la rémunération des vice-recteurs, et faire des recommandations au Conseil sur les rajustements salariaux annuels et la rémunération liée au rendement, s'il y a lieu.

4. Examiner et recommander au Conseil d'approuver les augmentations annuelles touchant la rémunération des membres du personnel (à l'exclusion des personnes rémunérées par subvention) lorsque le Conseil n'a pas délégué d'autres pouvoirs à cet effet.

Relations avec le personnel

5. Examiner les ébauches de conventions collectives et en recommander leur ratification au Conseil des gouverneurs.

6. Exercer les pouvoirs du Conseil des gouverneurs sur toutes les autres questions relatives à la négociation et à l'administration d'une convention collective conclue avec un groupe d'employés de l'Université, qu'il s'agisse du personnel universitaire ou du personnel de soutien, y compris en donnant des instructions à l'équipe de négociation collective de l'Université ou encore en approuvant son mandat de négociation en ce qui a trait aux aspects financiers ou matériels.

7. Recevoir et examiner les rapports périodiques de l'administration résumant l'état des griefs du personnel et du corps professoral, y compris les répercussions financières éventuelles pour l'Université.

Stratégie des ressources humaines

8. Examiner le plan de relève de l'Université, dont une évaluation de l'état de préparation, et le plan de relève du recteur et vice-chancelier ou de la rectrice et vice-chancelière, ainsi que des titulaires de postes de direction au sein de l'Université dans son ensemble.

9. Superviser la stratégie des ressources humaines, à l'appui de la vision et du plan stratégique de l'Université, notamment les stratégies portant sur l'engagement des membres du personnel, le recrutement, le maintien en poste, le perfectionnement des compétences, le bien-être, la rémunération et la configuration organisationnelle.
10. Examiner et superviser les politiques de l'Université en matière de santé, de sécurité et de bien-être des membres du personnel et de la population étudiante, et faire des recommandations au Conseil sur les mesures à prendre et (ou) les modifications lorsque cela se justifie.
11. Recommander au Conseil des politiques de ressources humaines, nouvelles ou modifiées, proposées par le vice-recteur associé ou la vice-rectrice associée (Ressources humaines).
12. Examiner et surveiller la conformité de l'Université à toutes les lois relatives aux ressources humaines, notamment la législation sur l'emploi, l'équité, la diversité et les droits de la personne, ainsi que la législation sur la santé et la sécurité.

Composition et fonctionnement

13. Toutes les réunions du Comité des ressources humaines se tiennent à huis clos.
14. Les procès-verbaux des réunions du Comité des ressources humaines sont confidentiels et ne doivent être communiqués qu'à ses membres, bien que les membres votants du Conseil des gouverneurs puissent en obtenir une copie sur demande adressée au secrétaire. Le Comité rend compte de ses activités, de temps à autre, au Conseil des gouverneurs, selon les besoins.
15. Le Comité est composé des personnes suivantes :
- a. Membres votants
 - i. président ou présidente du Conseil (d'office);
 - ii. vice-président ou vice-présidente du Conseil (d'office);
 - iii. de quatre à six membres votants du Conseil.
 - b. Membres non votants
 - i. recteur et vice-chancelier ou rectrice et vice-chancelière (d'office);
 - ii. secrétaire de l'Université (d'office).
16. Le Comité des ressources humaines doit compter au moins un membre doté de compétences en comptabilité ou en gestion financière.
17. Les membres non votants sont exclus au besoin des délibérations du Comité.
18. Le Conseil nomme le président ou la présidente du Comité, qui fait partie des membres votants, conformément aux règlements généraux.

Loi constituante de L'Université Laurentienne de Sudbury

Lois de l'Ontario, 1960
CHAPITRE 151
Modifié par le chapitre 154, 1961-1962
et par chapitre 2 - Projet de loi 84, Annexe 7

[Extrait]

Direction de l'Université dévolue au Conseil

18. (l) Sauf en ce qui concerne les questions qui, en vertu de la présente Loi, relèvent spécifiquement du recteur, du Sénat, des universités fédérées et des collèges fédérés, tous les pouvoirs ayant trait ou se rattachant à l'administration, à la gestion financière et à la direction de l'Université et de ses cadres, fonctionnaires et agents de sa propriété, de ses revenus, dépenses et affaires sont dévolus au Conseil, et le Conseil jouit de tous les pouvoirs nécessaires ou appropriés pour accomplir ses tâches et atteindre les objectifs et buts de l'Université, et, sans limiter les pouvoirs généraux précédemment mentionnés, il a le pouvoir;

- a. de nommer et de congédier le recteur et les vice-recteurs;
- b. de nommer et de congédier, sur la recommandation du recteur, les directeurs et 7 directeurs adjointe des facultés, départements et collèges de l'Université, autres que ceux des universités et des collèges fédérés ou affiliés, ainsi que les professeurs et autres membres du personnel enseignant de l'Université, autres que ceux des universités et des collèges fédérés ou affiliés, et de nommer et de congédier tous autres cadres, fonctionnaires, agents et employés de l'Université, autres que ceux des universités et des collèges fédérés ou affiliés, et la durée des fonctions et de l'emploi de toutes ces personnes nommées par le Conseil, dépendra, à moins de dispositions contraires, du bon plaisir du Conseil;
- c. de déterminer et de fixer les traitements et salaires du recteur, des vice-recteurs et tous les autres membres du personnel enseignant et de tous les fonctionnaires, agents et employés de l'Université;
- d. de nommer un comité exécutif composé de cinq membres et d'en déterminer les pouvoirs.

Sommaire au Conseil des gouverneurs

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Cadre d'évaluation du rendement du Conseil
Numéro de l'article à l'ordre du jour	7.1
Date de la réunion	26 avril 2024
Séance publique/fermée	Publique
Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	Secrétariat de l'Université
Présenté(s) par	Danielle Vincent, secrétaire de l'Université

1. OBJET

Établissement d'un cadre d'évaluation du rendement du Conseil des gouverneurs et de ses membres. Ce cadre permettra au Conseil de surveiller son efficacité et de veiller à ce qu'il accomplisse sa tâche.

2. SOMMAIRE

Le Conseil des gouverneurs a la responsabilité de veiller à ce que l'Université s'acquitte de sa mission stratégique, et pour ce faire, doit gérer et contrôler l'Université et ses affaires financières.

Les conseils devraient évaluer régulièrement leur rendement afin de confirmer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités et qu'ils fonctionnent efficacement. Cette évaluation fait partie des pratiques acceptées de gouvernance saine.

Le rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario souligne que l'Université Laurentienne n'a pas examiné régulièrement le rendement de son conseil et recommande d'adopter un processus d'évaluation annuelle.

Cette proposition suggère un cadre initial pour cette évaluation.

3. RÉOLUTION À CONSIDÉRER

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 26 avril 2024, le Conseil des gouverneurs approuve le Cadre d'évaluation du rendement du Conseil.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input type="checkbox"/> Sécurité
<input checked="" type="checkbox"/> Leadership et changement	<input type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

RECOMMANDATION

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs mette en œuvre le cadre ci-dessous pour évaluer son rendement durant l'année universitaire 2023-2024 :

1. Pour l'année 2023-2024, le Conseil évaluera son rendement général à l'aide d'un questionnaire anonyme, dans le format présenté à l'annexe A.
2. Ce questionnaire sera distribué aux membres votants du Conseil en mai 2024. Le Secrétariat de l'Université compilera les résultats et présentera les résultats dans un rapport.
3. Le rapport sera soumis aux membres votants, et une période sera réservée durant la séance de perfectionnement professionnel en juin 2024 pour qu'ils discutent des résultats et des points à améliorer.
4. À l'automne 2024, le Comité de gouvernance examinera le processus utilisé en vue de le perfectionner et (ou) de l'élargir.

A. Contexte/Description de la question

Afin de déterminer le cadre de travail pour l'évaluation, il faudrait prendre les paramètres ci-dessous en compte :

1. Sujet de l'évaluation

Le Conseil peut choisir d'évaluer chaque membre individuellement ou de s'évaluer dans son ensemble. Il peut aussi choisir de mettre en œuvre des processus d'évaluation de lui-même uniquement, ou également pour chacun de ses comités permanents. Il est recommandé de mettre en œuvre un processus d'évaluation de l'ensemble du Conseil uniquement pour l'année 2023-2024.

2. Méthode d'évaluation

Le processus d'évaluation peut avoir diverses formes, allant d'un questionnaire envoyé aux membres à des entretiens individuels adaptés. La méthode devrait reposer sur le but de l'évaluation qui, dans ce cas-ci, est le souhait d'implanter de bonnes pratiques de gouvernance adaptées aux circonstances particulières de l'Université Laurentienne. Il est recommandé que le Conseil prépare un questionnaire que ses membres votants utiliseront pour l'évaluation de l'année 2023-2024.

3. Format de l'évaluation

Le format de l'évaluation reposera sur le but. Dans ce cas-ci, étant donné les objectifs indiqués ci-dessus, il est recommandé que les questions du questionnaire visent à assurer que, en général, le Conseil emploie de bonnes pratiques de gouvernance. La liste des questions proposées à inclure dans le questionnaire se trouve dans l'annexe A.

4. Qui dirigera l'évaluation

Le choix de la personne ou du groupe qui dirigera le processus d'évaluation dépendra du sujet de l'évaluation et de la méthode choisie. Par exemple, pour les évaluations individuelles au cours d'entrevues adaptées, il peut être préférable de choisir une partie externe. En raison du sujet et de la méthode proposée, il est recommandé que l'évaluation de 2023-2024 soit administrée par la secrétaire de l'Université et que les résultats soient compilés dans un rapport soumis aux membres votants du Conseil.

5. Traitement des résultats

Les membres du Conseil devraient examiner les résultats de l'évaluation dans un contexte permettant de déterminer les points à améliorer. Étant donné qu'une évaluation du Conseil dans son ensemble est recommandée, il est recommandé de réserver une période lors de la séance de perfectionnement professionnel du Conseil de juin pour que les membres votants discutent du rapport.

6. Examen périodique du processus d'évaluation

Les pratiques exemplaires suggèrent que le processus utilisé pour évaluer un conseil soit examiné périodiquement et adapté au besoin aux circonstances de celui-ci. Si le Conseil met en œuvre le processus proposé pour l'année 2023-2024, il est recommandé de l'examiner au début de la prochaine année universitaire en vue d'élargir sa portée afin d'inclure chaque comité permanent.

B. Harmonisation avec le Plan ou les objectifs stratégiques de l'Université

Le cadre proposé répond aux recommandations du Rapport spécial de la vérificatrice générale sur l'Université Laurentienne.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Sans objet.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Conformité à la législation.	Mandat du Comité de gouvernance du Conseil. Règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'UL. Loi sur l'Université Laurentienne.
------------------------------	--

Le cadre proposé répond aux recommandations du Rapport et illustre l'engagement du Conseil à rectifier les lacunes relevées. Il se conforme également aux demandes du ministère des Collèges et Universités concernant les mécanismes d'évaluation du rendement du Conseil.

E. Considérations financières (le cas échéant)

Sans objet.

F. Avantages

Depuis la publication du Rapport de la vérificatrice générale sur l'Université Laurentienne, la réforme des pratiques de gouvernance du Conseil se poursuit en vue d'améliorer son efficacité. Ce cadre aidera à évaluer la réforme afin de confirmer qu'elle permet d'atteindre ce but à court et à long terme, réduisant ainsi le risque de réapparition des problèmes soulevés dans le rapport.

G. Consultations (le cas échéant)

- Rectrice et vice-recteurs et vice-rectrices – courriel (semaine du 22 février 2024)
- Comité de gouvernance – 18 mars 2024

H. Plan de communication

Lorsque le Conseil des gouverneurs aura donné son approbation, les membres seront informés du calendrier de mise en œuvre.

I. Prochaines étapes

Lorsque le Conseil des gouverneurs aura donné son approbation, le Cadre d'évaluation du rendement du Conseil sera mis en œuvre.

J. Annexes

Article 7.1 A - Annexe A – Questionnaire proposé d'évaluation du Conseil

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE – ÉVALUATION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Ce questionnaire a été préparé pour l'évaluation annuelle du Conseil des gouverneurs (le **Conseil**) de l'Université Laurentienne (l'**Université**).

Pour chaque énoncé ci-dessous, cochez la case qui reflète le plus votre opinion. N'hésitez pas à clarifier vos réponses dans la partie II, surtout si vous avez répondu « Pas du tout d'accord » ou « Pas d'accord ».

PARTIE I

Réunions	Évaluation				
	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
La fréquence des réunions ordinaires du Conseil est appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La fréquence des réunions extraordinaires du Conseil est appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ordre du jour et la documentation sont envoyés suffisamment à l'avance pour pouvoir bien se préparer pour la réunion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ordre du jour et la documentation contiennent suffisamment de renseignements pour bien se préparer pour les réunions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La documentation fournie décrit clairement la décision requise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous les membres assistent à chaque réunion du Conseil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous les membres se préparent pour chaque réunion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les réunions du Conseil sont dirigées efficacement et durent assez longtemps pour traiter tous les points à l'ordre du jour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les présentations de l'administration sont intéressantes et utiles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du Conseil ont assez d'occasions de parler aux membres de l'administration et aux personnes-ressources et de leur poser des questions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les procès-verbaux des réunions du Conseil exposent suffisamment ce qui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

s'est produit, surtout les décisions importantes ou les résolutions prises.					
Les séances fermées sont utilisées efficacement et conformément aux lignes directrices sur l'établissement des ordres du jour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les séances à huis clos sont utilisées efficacement et comme il se doit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Évaluation				
Composition	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Le Conseil dans son ensemble possède la gamme nécessaire de compétences et d'expériences pour traiter les questions actuelles qui se posent à l'Université.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil est composé d'un groupe diversifié de personnes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La taille du Conseil est appropriée pour la gestion efficace de l'Université.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les nouveaux membres du Conseil se sentent les bienvenus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les nouveaux membres du Conseil reçoivent l'orientation appropriée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La fréquence, les thèmes et la durée des séances de perfectionnement professionnel offertes aux membres du Conseil sont appropriés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Évaluation				
Structure	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Le nombre et le type de comités permanents sont appropriés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil a délégué certaines de ses responsabilités à ses comités comme il se doit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil reçoit des rapports et des renseignements adéquats de chacun de ses comités.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le mandat de chaque comité définit clairement ses rôles et responsabilités.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Évaluation				
Culture et éthique	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Le Conseil préserve la confidentialité de ses discussions et décisions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'atmosphère des réunions du Conseil est collégiale et encourage les communications ouvertes et honnêtes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du Conseil travaillent efficacement en tant qu'équipe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil a un processus de déclaration des conflits d'intérêts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil évalue et résout tous les conflits d'intérêts comme il se doit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du Conseil donnent l'exemple en agissant de manière éthique, honnête et professionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Évaluation				
Rôles et responsabilités	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Les membres du Conseil comprennent et s'acquittent efficacement de leurs tâches fiduciaires en tant qu'administrateurs de l'Université.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du Conseil comprennent le système de gouvernance bicamérale et le rôle du Sénat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil participe à l'établissement du Plan stratégique de l'Université et dirige et surveille sa mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil surveille efficacement le rendement financier et opérationnel de l'Université.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil examine et approuve les transactions importantes et les budgets annuels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil a approuvé un système d'évaluation des risques approprié pour l'Université.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le Conseil détermine les principaux risques pour l'Université et surveille les plans de celles-ci pour les gérer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil surveille les plans de relève de l'Université.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Évaluation				
Relations avec l'administration	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Le Conseil travaille bien avec l'administration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du Conseil ont des interactions honnêtes, ouvertes et constructives avec l'administration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil appuie l'administration et lui lance des défis suffisamment, mais pas exagérément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'administration fournit au Conseil des renseignements adéquats pour prendre des décisions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil ne fait pas de micro-gestion de l'administration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conseil est en mesure d'obtenir au besoin des conseils et de l'assistance de conseillers indépendants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE II

Veillez fournir toutes clarifications de vos réponses dans la partie I.

Êtes-vous satisfait(e) de votre rendement en tant que membre du Conseil? Pourquoi?

Qu'est-ce qui vous aiderait à mieux honorer vos obligations en tant que membre du Conseil l'an prochain?

Donnez de trois à cinq points sur lesquels le Conseil devrait se concentrer en priorité l'an prochain.

FACULTATIF : Si vous êtes disposé(e) à discuter de vos réponses ci-dessus avec le Comité de gouvernance, veuillez indiquer votre nom ici : _____.